

**Mairie du 8<sup>e</sup>**

**VILLE DE LYON**

**arrondissement**

**Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

**18 octobre 2022**

Le mardi 18 octobre 2022 à 18 heures trente, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 11 octobre 2022 en séance publique par Monsieur le maire, se sont réunis à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

## **APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : AZCUÉ Mathieu, BECART Hubert, BACHER Constantin, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, BONNIEL CHALIER Louise, COHADE Christophe, COUDER Cécile, DEL Fanny, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, GIRAULT Jean-Luc, GOUST Victoire, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, MOURIER Pierre, ODIARD Patrick, PELAEZ Louis, PERRIN Claire, PESCHE Augustin, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, VALLA Angélique.

**Excusés pouvoir** : AUZAL Jean-François, BACHA HIMEUR Samira, FERRARI Laura, GUELPA-BONARO Philippe, PRIETO Philippe, SY Mamadou, EVA Anne-Rose, ZDOROVZOFF Sonia.

**Excusés** :

**Absents** : JENN Emmanuelle,



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement



#### Désignation du Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE.** - Je vous propose si vous le voulez bien de désigner Angélique VALLA secrétaire de séance. Sauf opposition de votre part, Angélique VALLA, vous êtes désignée secrétaire de séance et je vous invite à faire l'appel.

**Mme VALLA.** - Bonsoir à toutes et à tous.

*(Mme VALLA procède à l'appel)*

**M. LE MAIRE.** - Merci, Mme VALLA. Le quorum étant atteint nous pouvons ouvrir notre séance du Conseil d'arrondissement par un petit point d'actualité de ma part. Je ne vais pas trop crier ce soir, j'ai une petite voix.

Je donnerai ensuite la parole à Michèle LE DILY pour faire un point sur le « Mois bleu », à Touria EL GANNOUNI sur « Octobre rose », à Aurélie MARAS sur le Conseil d'arrondissement des enfants et quelques minutes aussi à Christophe LESUEUR pour nous parler des deux projets qui sont à l'entrée de cette salle.

Quelques mots de ma part pour vous dire ce qu'il s'est passé depuis notre dernier Conseil d'arrondissement avec le lancement de l'entreprise à but d'emploi du territoire zéro chômeur et la signature des 12 premiers CDI le 16 septembre dernier. S'est suivie une séance d'accueil des nouveaux arrivants, avec pas loin de 150 nouveaux arrivants réunis en mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement pour la première fois depuis le début du mandat puisque nous n'avions pas pu organiser jusqu'à présent de telles cérémonies en regard des conditions sanitaires.

Un petit retour sur la belle réalisation de la nouvelle « Voie est libre » du 24 septembre dernier qui a été un très gros succès – on craignait la pluie mais finalement, la journée s'est bien passée – et qui a montré à quel point les habitants se réemparent de l'espace public quand on leur en donne l'accès.

L'inauguration dans le courant du mois dernier d'une nouvelle unité de soins palliatifs et la pose de la première pierre de l'amphithéâtre Mérieux à Léon Bérard.

L'inauguration également de la Maison du projet que je vous invite à aller voir dans le quartier Mermoz, Maison des projets des quatre QPV Mermoz, Langlet-Santy, Moulin-à-Vent, États-Unis et le lendemain, des aménagements transitoires du mail Narvik qui ont été réalisés cet été par la Métropole et du terrain de boules qui a également été réalisé cet été par la Métropole, mais sur la base d'un APICQ de la Ville de Lyon avec le conseil de quartier des habitants de ce quartier Mermoz.

L'installation provisoire, vous l'avez vue dans la presse et sur les réseaux sociaux, des mineurs non accompagnés dans le gymnase Dargent que nous avons visité le 7 octobre dernier avec Sandrine RUNEL, Touria EL GANNOUNI et Mathieu AZCUÉ pour faire un point sur l'état de leurs besoins.

Le changement de direction, c'est une information mais que vous connaissez, au centre social Laënnec. Nous avons eu l'occasion de dire en ce sens au revoir à Jacqueline BÉGNIER avec Touria et quelques autres adjoints ici présents et d'accueillir la nouvelle directrice Agnès VINCENT.

La fantastique Fête des animaux mais je ne m'attarde pas dessus puisque Christelle reviendra à propos d'une délibération qui traite de ce sujet.

Une information également de cette semaine, mais Jacques BONNIEL aurait pu le dire aussi très bien à ma place, sur la nouvelle équipe sélectionnée pour le théâtre du 8<sup>e</sup> arrondissement puisque nous avons retenu lundi avec Jacques, Nathalie PERRIN-GILBERT, la Région et la DRAC le projet d'Amélia BOYET et de Matthieu LOOS qui s'appelle « Le Ciel, scène européenne pour l'enfance et la jeunesse ». Ce théâtre

ouvrira au mois de janvier 2023. Il accueille dès maintenant des compagnies de création de danse en lien avec la Maison de la danse que l'on a votées lors du précédent Conseil.

Et puis ce vendredi l'inauguration la Maison Engagée Solidaire de l'Alimentation (MESA) avec la participation du maire, du président de la Métropole, du préfet et du président de la fondation La France s'engage. Donc un bel équipement au profit des habitants du quartier de Langlet-Santy et un grand merci du coup aux deux associations VRAC et Récup et Gamelles.

Et puis enfin ce matin, en conférence de presse, la présentation des projets de l'école Kennedy et de l'Atelier de la danse mais je laisserai tout à l'heure Christophe LESUEUR en dire deux mots.

Je passe donc la parole à Michèle LE DILY pour vous dire deux mots des activités du Mois bleu. C'est à vous.

**Mme LE DILY.** - Bonjour. Dans un premier temps je dois faire hommage à Marine CHASTAN qui a organisé le plus gros du Mois bleu de cette version 2022, puisque je n'ai repris la délégation que fin juin et du fait d'empêchement personnel je n'ai vraiment pu retravailler qu'à partir du mois de septembre.

Qu'en dire ? C'est une très jolie programmation que les gens apprécient beaucoup. Le succès est plus ou moins variable, c'est sans doute lié au fait que deux ans après le COVID, et puis avec toutes les vagues successives et tout récemment il y a eu aussi des problèmes de COVID dans les EHPAD, les personnes ont eu des réticences à se déplacer, à sortir. Il n'en reste pas moins que les animations qui ont été proposées connaissent du succès. C'est variable. Pour faire bouger les gens, c'est un peu compliqué parfois.

La prochaine version sera une version de mon cru, je reprendrai les bonnes idées qui sont de très bonnes idées mais il n'empêche que cela sera ma version à moi qui verra le jour en 2023. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Alors Touria pour quelques mots sur Octobre rose. Mme EL GANNOUNI, pardon.

**Mme EL GANNOUNI.** - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, chères habitantes et chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement, la pandémie a lourdement fragilisé notre système de santé. De nombreuses maladies ont été relayées au second plan par le gouvernement. La COVID a tué mais le cancer, le sida, la leucémie, le diabète ont continué à tuer aussi. Pour toutes ces maladies, les patients ont vu leurs opérations reprogrammées à une date ultérieure. La réalité est qu'au fil des années, de nombreux lits ont été fermés dans nos hôpitaux mettant à mal l'accès à la santé. Le gouvernement de monsieur MACRON a volontiers utilisé le fameux « quoi qu'il en coûte » pour soutenir les entreprises pendant la crise : fonds de solidarité, activité partielle, prêts garantis par l'État.

Mes chers collègues, notre santé mérite aussi le « quoi qu'il en coûte ». Le cancer du sein touche une femme sur huit, on compte près de 58 500 nouveaux cas chaque année. En 2020, au centre Lyon Bérard, dans notre arrondissement, cela représentait 21 % de l'ensemble de la file active, soit 2 368 patients. Cela fait près de 46 personnes par semaine.

Nous avons fait le choix de maintenir la prévention dans notre arrondissement, informer, échanger, sensibiliser sur la prévention et la promotion du dépistage sont la volonté des actions proposées depuis la création de la quinzaine d'Octobre rose dans notre arrondissement. L'année dernière, la première édition a mobilisé de nombreuses femmes. Elle a permis d'impulser la création d'un groupe appelé le Cœur du 8. 30 marcheuses des quartiers prioritaires se sont entraînées pour aller courir ensemble à l'événement Courir pour Elles en mai dernier.

La deuxième édition s'est déroulée du 4 au 14 octobre. Nous avons informé lors des Points Info Santé au marché des États-Unis les 4 et 11 octobres derniers. Les partenaires ont accueilli 141 personnes. Nous avons échangé lors du petit déjeuner santé au centre social des États-Unis avec les gestes à faire à la maison pour la palpation des seins. 15 femmes étaient présentes. Nous avons sensibilisé durant les temps santé et bien-être en proposant de la sophrologie, des activités physiques adaptées, marche ou encore Zumba. Une dizaine de femmes étaient présentes sur chaque séance. Des activités ont été proposées et présentes dans tous nos quartiers, Moulin-à-Vent, États-Unis, Santy et cette année aussi,

même à Monplaisir.

Il est important de multiplier les vecteurs d'information et de sensibilisation notamment à travers des activités physiques et autour de la nutrition santé. Je souhaite remercier nos partenaires qui cette année, ont encore répondu présent : l'Instance régionale d'éducation et de la promotion santé, la Ligue, le Centre régional des coordinations des dépistages des cancers, la CPAM, Europa Donna, le bus info santé social de la Métropole, Spacejunk, Projet Vénus et enfin un nouveau partenaire, la CAMI Sport & Cancer.

Je souhaite également remercier les services de santé de la Ville de Lyon et particulièrement Carène LABRY qui a coordonné la programmation de ce projet.

Octobre rose prend vie dans notre arrondissement grâce à la volonté de tous et à la solidarité collective. La santé des femmes est l'affaire de toutes et tous. C'est en sensibilisant au maximum, en mettant en place une démarche d'aller vers, en allant dans les quartiers prioritaires que nous pourrons faire une prévention efficace et sauver des vies. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Aurélie MARAS pour un point sur le Conseil d'arrondissement des enfants, nouvelle session.

**Mme MARAS.** - Bonjour à toutes et tous. Merci de me donner la parole sur le Conseil des enfants.

Effectivement, une petite note pour vous dire déjà que cette année on a le plaisir d'accueillir 11 écoles de notre arrondissement au sein du Conseil des enfants. La démarche a été présentée à l'ensemble des élèves de CM1-CM2 des écoles concernées. Cela a été fait par les élus référents, Patrick ODIARD et moi-même.

On se réjouit cette année d'avoir les écoles Alain-Fournier et Pasteur qui rejoignent la démarche. En effet, on avait une attention particulière sur la participation des écoles du réseau d'éducation prioritaire. On a toujours, bien sûr, les écoles Giono et Péguy qui continuent avec nous ce projet.

La plénière d'installation aura lieu le 16 novembre, vous êtes toutes et tous conviés à cette plénière d'installation.

Petit rappel également, on s'appuiera de nouveau sur la démarche Démocratie d'interpellation. En effet, cela permet à la fois de remplir des objectifs d'éducation à la citoyenneté, mais aussi de faire découvrir aux enfants les compétences d'organisation collective, comment on écoute, comment on débat, comment on prend une décision collective, comment on construit une action collective, etc. L'idée est toujours de permettre à tous les enfants des écoles de bénéficier de la démarche et pas seulement les enfants élus. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Et donc M. LESUEUR pour quelques mots sur le projet Kennedy.

**M. LESUEUR.** - Merci, Monsieur le Maire.

C'est officiel, ça y est, le concours a été attribué, le projet est retenu, pour le groupe scolaire Kennedy, le projet proposé par l'agence Tectoniques. Je précise que Tectoniques est une agence d'architecture lyonnaise, cela fait quand même plaisir, qui fait la part belle aux matériaux biosourcés et à la conception climatique visant à atteindre le niveau E4C2. C'est donc un objectif très important pour un bâtiment bas carbone qui est demandé.

C'est une école quand même classique, soyons normaux, il y a 18 salles de classe de 60 m<sup>2</sup>, un restaurant scolaire, des salles d'activités communes dont certaines seront ouvertes pour les associations en dehors des heures scolaires, le pôle médico-social, les locaux administratifs, tout ce que l'on fait dans une école mais tout ça autour d'une cour nature.

Les grands principes de ce groupe scolaire, c'est une organisation des espaces claire et lisible, des espaces intérieurs généreux et lumineux, une insertion harmonieuse du projet. Étant donné le caractère résidentiel du quartier, il était primordial dans le cadre du programme de ne pas faire une masse devant la rue de la Concorde, devant les maisons, de rester assez bas, on est R+1 face aux maisons et le deuxième

niveau est décalé.

On a une approche bioclimatique et bas carbone avec une ossature bois, paille, brique et terre crue permettant d'atteindre le label E4C2. C'est quand même pas mal, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de groupes scolaires encore en France qui l'atteignent. Pour cela, il y aura 600 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture et le raccordement au chauffage urbain. Je pense, malheureusement, que l'on n'aura pas beaucoup besoin de chauffage. Déjà le bâtiment sera très bien isolé mais quand on voit les automnes que l'on a, pas sûr que l'on ait besoin de chauffage. Par contre il y aura des ventilations naturelles et forcées qui seront mises pour les périodes chaudes. Il y aura 30 % d'espaces végétalisés et 470 m<sup>2</sup> de toiture végétalisée également.

Le projet s'inscrit bien sûr dans le cadre de la nouvelle Charte urbaine architecturale et paysagère environnementale de la Ville de Lyon. La structure du bâtiment est entièrement en bois, l'isolation thermique importante des façades et des toitures est en paille, le rez-de-chaussée est revêtu de briquettes parce que l'on protège quand même, le bois n'est pas apparent à l'extérieur. On ne va pas faire un projet bois comme on a eu des fois des bois qui vieillissent mal. Les enduits seront des enduits chaux et de la brique au niveau du rez-de-chaussée. Les étages seront recouverts d'enduit à la chaux, la toiture permettra l'installation de panneaux photovoltaïques. Il y aura en gros 720 m<sup>3</sup> de bois en structure et 1 500 m<sup>2</sup> d'isolant biosourcé. Tout cela pour obtenir une approche bioclimatique du bâtiment. Il sera bien sûr raccordé au réseau de chaleur, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais il y aura les ventilations double flux et des brasseurs d'air.

La cour sera assez particulière, elle se propose comme un espace d'apprentissage en contact direct avec la nature : un parcours pédagogique autour de l'eau, une forte présence végétale.

On espère que ce sera une très belle réussite et en principe l'ouverture est prévue, Monsieur le Maire, en septembre 2026.

**M. LE MAIRE.** – Pour le calendrier de l'école, les enfants vont déménager dans l'école provisoire – vous voyez les fondations en construction en ce moment de part et d'autre de la mairie et sur le square Varichon – en avril 2023, aux vacances de Pâques. Ils intégreront leur école définitive neuve et reconstruite à la rentrée de septembre 2025.

**M. LESUEUR.** - Le budget est actuellement de 20 M€, c'est un budget un peu plus cher que les groupes scolaires qu'on faisait jusqu'à présent mais d'une part, on a subi la crise COVID, on subit la guerre en Ukraine et on cherche quand même des performances importantes, ce qui explique un budget un peu plus important qu'un groupe scolaire normal qui était de l'ordre de 17 à 18 M€ à l'époque.

**M. LE MAIRE.** - Merci beaucoup. J'ai plusieurs demandes de prise de parole ensuite, Lyon en Commun, le Groupe Socialiste. Est-ce que de votre côté (bonsoir, M. PELAEZ) vous avez des prises de parole au préalable ? Non, très bien. Alors je passe la parole à Pierre MOURIER.

**M. MOURIER.** - Merci, Monsieur le Maire, collègues.

Nous voulons commencer ce Conseil par un hommage et un soutien réaffirmé de la part de notre groupe Lyon en Commun à l'ensemble des grévistes bien sûr des raffineries, mais également à l'ensemble des branches qui se mobilisent comme les enseignants de lycées tout à l'heure qui se mobilisaient encore contre une énième réforme qui met l'enseignement professionnel en péril.

Je dois dire que nous sommes très choqués de voir la réaction du gouvernement. La réquisition de salariés, la casse du droit de grève ne sert qu'à empoisonner davantage le conflit et le radicaliser plutôt qu'à chercher à sortir par le haut de cette crise. Mais nous y sommes tristement habitués, c'est la suite de la criminalisation de l'action publique après les décrocheurs de portraits condamnés, un inspecteur du travail mis au placard pour avoir demandé des masques pour la santé des professionnels en pleine pandémie et tant d'autres situations où l'action militante syndicale associative est criminalisée.

C'est donc pour nous une direction dangereuse qu'a choisie le gouvernement et l'attaque contre l'exercice du droit syndical ne fera qu'élargir la fracture béante entre les citoyens de notre pays et de ses

dirigeants. La violence que l'on voit partout n'est pas nécessaire. Ce qui s'est passé devant le lycée Lumière ce matin en est un exemple, avec des tirs de LBD, des jets de grenades lacrymogènes. Et par conséquent, nous demandons à ce que toute la lumière soit faite sur cette situation en particulier.

Sur les questions de l'énergie, nous saluons une avancée salubre et nécessaire qui va plus loin et plus vite que les préconisations du gouvernement. Le groupe Sobriété qui a travaillé au niveau de la Ville de Lyon avec l'ensemble des groupes politiques de la ville, majorité comme opposition, bien évidemment nous saluons cette démarche et nous souhaiterions qu'elle s'étende à d'autres projets structurants.

Vous pouvez noter, M. LÉVY, il n'y a aucun souci. On pense ce que l'on écrit et on écrit ce que l'on pense.

Nous voudrions ainsi saluer la politique culturelle de la Ville de Lyon, notamment l'ouverture des Ateliers de la danse, cela a été dit, dont l'architecte Dominique COULON a reçu récemment la médaille d'or 2022 de l'Académie d'architecture des mains de la ministre de la Culture, Rima ADBUL-MALAK. C'est un bâtiment construit en pisé qui rend hommage aux constructions lyonnaises d'antan et respectueux de l'environnement, cela a été dit.

Nous avons une ville dont le cœur culturel bat fort, notamment avec le festival Lumière ces jours-ci qui célèbre le réalisateur Tim BURTON, et le musée Guimet, icône s'il en est des musées lyonnais, a rouvert dans le cadre de la Biennale d'art contemporain. Cette réouverture n'aurait pu se faire sans le soutien financier de la Ville de Lyon. Ces soutiens au monde de la culture sont à mettre en parallèle avec les reculs que nous observons. Au niveau national, la fin de la redevance audiovisuelle est un recul sans précédent pour les dépenses médiatiques et la force des services publics qui participent à mettre en avant la culture. Au niveau régional, nous observons que les coupes franches dans les subventions au monde de la culture ont bien caché le fameux Dîner des sommets de Laurent VAUQUIEZ où le contribuable se voit forcé de subventionner un dîner à 100 000 € plutôt que de soutenir des institutions culturelles locales comme la Villa Gillet par exemple. Peut-être aurions-nous pu éviter la menace d'arrêt des subventions qui a plané sur le musée urbain Tony Garnier si la Région était un peu mieux gérée d'un point de vue financier.

Un dernier point, collègues, sur les transports lyonnais. Nous avons observé et vécu les arrêts et les pannes du métro B tout d'abord puis de quatre lignes de métro et des Velo'v le même jour. La seule alternative était donc soit les bus relais, soit les trottinettes privées dont nous dirons un mot plus tard. À la suite de ces pannes, nous pensons que le remboursement d'une partie des abonnements tel qu'annoncé par Bruno BERNARD prouve l'utilité de l'action publique dans le domaine des transports mais également une alerte. L'allotissement des transports lyonnais ne fera qu'augmenter le nombre d'incidents et la lenteur de leur résolution vu le nombre d'acteurs différents engagés. Nous considérons qu'il est temps et que nous sommes en capacité de créer une régie publique des transports lyonnais qui permet d'appliquer le principe de gratuité à terme, afin de garantir l'accès au réseau à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais.

Collègues, que l'on parle d'énergie, de culture, de transport, on aborde la question des réseaux, de ces interconnexions qui fondent nos rapports sociaux. Notre rôle en tant qu'élus républicains est de garantir, de préserver et d'entretenir la chose commune, et donc l'accès au réseau pour toutes et tous. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. J'avais une demande de M. PESCHE, me semble-t-il. Je vous passe la parole.

**M. PESCHE.** - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais tout d'abord commencer cette intervention par féliciter Karim BENZEMA qui a reçu hier le ballon d'or. Par là-même, c'est la consécration d'un sportif de renommée internationale mais qui est issu de notre ville, en tout cas de la ville voisine de Bron. Plus qu'un Brondillant, c'est bien un enfant de Lyon qui est récompensé par son travail. N'oublions pas que les sportifs de haut niveau, on pourra l'évoquer tout à l'heure, sont d'abord des travailleurs et par la même, ici, on consacre à la fois la persévérance, l'abnégation et également quelqu'un qui a su rassembler très largement autour de son sport. Il a su faire vivre des collectifs dans lesquels il évolue, il a su transmettre sa passion et il a su le faire bien au-delà des supporters de football, à la fois à tout un pays, à toute une nation, à des collectifs d'hommes et de

femmes qui par leur passion, par leur origine sociale, leur histoire familiale, leur enracinement territorial se retrouvent dans ce Gone. Je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus mais j'ai trouvé ça opportun de le faire devant vous.

Je voulais ici souligner ici, mais M. MOURIER l'a fait un peu avant moi, la bataille que mènent d'autres travailleurs toujours avec abnégation pour travailler et vivre dans la dignité. Alors, je veux saluer celles et ceux qui depuis plusieurs semaines réclament leur dû, un juste et équitable partage de la richesse. Bien entendu, je veux parler des salariés de l'énergie et singulièrement de ceux de Total même s'ils ne sont pas les seuls, aujourd'hui, à se battre. Quand un PDG s'augmente de 52 %, quand les dividendes de cette même entreprise croissent de plus de 40 %, n'est-il pas terriblement injuste, insultant, méprisant que les salariés ne se voient proposer comme augmentation salariale qu'une compensation à hauteur de l'inflation ? N'aurait-il pas semblé plus juste, plus responsable de faire croître les salaires des salariés de 40 % et le revenu du capital, éventuellement, de 10 % ? Ces salariés de l'énergie sont aujourd'hui largement soutenus dans la population et c'est ce qui explique cette dureté dans le mouvement social, mais aussi l'accompagnement dont font preuve d'autres salariés et retraités depuis quelques jours. Quand bien même cela fait peser sur notre quotidien des contraintes, je pense que tout un chacun le vit au quotidien, je pense que c'est ici l'amplification du mouvement social et de la poursuite de la grève.

La répression de cette bataille pour la justice sociale est déshonorante pour le gouvernement. Paradoxalement, alors qu'on l'entend aboyer par rapport à ce mouvement social, on l'entend également très silencieux par rapport aux grandes entreprises de l'énergie qui profitent pleinement de la crise énergétique qui pour le coup va matraquer à la fois les Lyonnais, on l'a déjà évoqué, mais également notre collectivité.

Vous le savez peut-être, l'énergie, elle, est fainéante, elle va toujours au plus court, au plus direct. Aussi, il est très fort celui qui arrivera à nous dire quel est le kilowattheure de nos barrages hydrauliques le long du Rhône installés depuis maintenant 40 ans, de nos centrales nucléaires ou de nos parcs éoliens et solaires qui ont vu leur coût de production multiplié par six car en effet, depuis 2019, sur le marché de l'énergie, nous achetons six fois plus cher le mégawattheure.

En tant que collectivité locale, nous ne devons surtout pas nous résigner à cette sobriété subie qui viendrait impacter ici la qualité du service public déjà mis à mal, il faut le dire, par deux années de sous-investissement dans la rénovation notamment des bâtiments. Notre collectivité devra s'acquitter d'une facture énergétique de 25 M€, c'est autant d'investissements qui ne seront pas réalisés dans la rénovation, la construction, le déploiement de services publics tant attendus par les Lyonnais. C'est autant d'argent surtout qui ira de fait dans la poche de ces grandes entreprises de l'énergie. Cela n'est pas admissible.

La Ville de Lyon doit préserver la qualité de vie de ses populations mais également la qualité de vie au travail de ses agents. Ainsi prévoir une diminution des températures dans les locaux administratifs, les bibliothèques ou les crèches, alors que les recommandations en termes de température au travail sont de 22 °C, cela semble difficilement acceptable. La Ville de Lyon doit rejoindre les communes qui font le choix de ne pas payer ces factures et elle doit surtout protéger ses administrés en prenant un arrêté interdisant les coupures pour les familles mises en défaut de paiement.

Aujourd'hui, c'est un vrai cri d'alarme que poussent les associations de consommateurs, de locataires. J'espère, Monsieur le Maire, que nous serons entendus sur ce sujet. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Et pour terminer Mme RUNEL.

**Mme RUNEL.** - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues et surtout les habitantes et les habitants du 8<sup>e</sup> qui ce soir sont quand même nombreux. Je trouve que c'est plutôt une bonne chose pour notre démocratie. En plus la vidéo marche, on a quand même des chances normalement d'être écoutés et entendus, c'est une bonne chose.

5,6, c'est le taux d'inflation de cette année. Alors que beaucoup d'entreprises rechignent à accorder des augmentations de salaire, les grands groupes, eux, traitent leurs actionnaires avec faste. Pourtant en y regardant de plus près le problème est très clair : 9,9 % d'augmentation sur les prix de l'alimentation

et 18,7 % sur l'énergie. Le résultat, c'est la part des dépenses contraintes qui pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages dont beaucoup doivent faire des arbitrages, alimentation de qualité bien sûr mais aussi déplacements, loisirs, vacances. C'est tout ce que nous disent les premiers résultats du baromètre du non-recours sur notre arrondissement. Dans le même temps TotalEnergies va verser 2,6 Md€ de dividendes à ses actionnaires, cela représente environ 2 millions de SMIC, je crois qu'un seul suffirait pour l'ensemble des habitants de Lyon.

Comment ne pas comprendre la colère des Françaises et des Français qui marchaient dimanche contre la vie chère et qui ont remis ça ce midi ? Étranglés à la fois par la hausse des prix et méprisés par le gouvernement qui se refuse à augmenter les salaires, ce sont chaque mois de plus en plus de ménages qui se retrouvent projetés dans la précarité. Ce sont ceux qui doivent réduire leurs dépenses alimentaires, ceux qui vivent dans des passoires thermiques et qui ne savent pas comment ils pourront passer l'hiver.

C'est pour cela que les partis de gauche se mobilisent pour apporter des réponses concrètes à cette situation. La Ville de Lyon se mobilise évidemment par l'intermédiaire du CCS, bien sûr, pour apporter de l'aide aux familles les plus en difficulté, en subventionnant également des associations qui font de la distribution alimentaire mais la réponse doit venir avant tout du gouvernement, celui-là même qui s'apprête à utiliser le 49-3 pour faire passer en force son budget. De son côté, je le disais, la Ville de Lyon prend sa part en développant comme jamais et en préservant les services publics, en prenant à sa charge l'augmentation des coûts de l'alimentation pour les cantines scolaires, en augmentant aussi le régime indemnitaire de ses agents.

Nous proposons également un plan de sobriété énergétique très ambitieux visant à réduire de plus de 10 % notre consommation énergétique. D'abord car l'augmentation des prix de l'énergie pour notre commune, qui ne bénéficie d'aucun bouclier tarifaire, va fortement impacter nos propres finances, mais aussi parce que nous poursuivons un objectif de transition écologique et que cela ne peut qu'aller dans le bon sens. Alors en effet, nous voulons de la sobriété mais pas n'importe laquelle. Ce que nous voulons c'est une sobriété solidaire, une sobriété heureuse qui nous permet de nous passer du superflu mais pas du nécessaire, une sobriété qui accompagne et protège les Lyonnaises et les Lyonnais mais qui ne réduit pas les services publics.

Nous baissions les températures et les éclairages, certes, mais nous ne touchons pas à ces services publics qui sont la colonne vertébrale de notre action municipale, la garantie d'un accès à la santé, aux aides sociales, à la culture, à l'éducation, à l'émancipation et à la justice sociale. Alors que le pouvoir d'achat ne cesse de baisser, nous faisons de l'accès à ces biens communs une absolue nécessité, la pierre angulaire de notre action municipale et c'est ce que nous soutiendrons tout au long de ce Conseil d'arrondissement. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il d'autres questions, remarques, prises de parole avant qu'on attaque notre ordre du jour ? (*Non*)

### **1. Vote du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022**

**M. LE MAIRE.** - Alors je vous propose de mettre aux voix le PV de la réunion précédente. Y a-t-il des questions, des remarques à son propos ? M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Lors du précédent Conseil d'arrondissement vous avez posé un certain nombre de questions, notamment par rapport à la problématique du squat qui est situé sur le quartier de Monplaisir. Vous deviez nous envoyer le courrier qui avait été adressé aux riverains. On avait demandé des éléments également par rapport aux cités éducatives que l'on devait recevoir mais que nous n'avons pas reçus, et puis d'autres points qui figuraient dans le compte rendu. Si on pouvait veiller d'un conseil à l'autre à pouvoir adresser, je pense d'ailleurs à tous les groupes politiques, les documents que l'on sollicite au fur et à mesure. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - D'accord. Quelques mots sur le squat.



**Mme RUNEL.** - Il y a effectivement comme nous nous y étions engagés des réponses, des courriers qui ont été adressés aux riverains, aux copropriétaires dans les rues adjacentes. Le maire vous a fait parvenir ce courrier.

Sur les questions plutôt juridiques et les procédures en cours, nous avons informé les riverains des décisions du juge et notamment les dernières en date qui nous permettent de procéder à une évacuation des lieux mais après la période hivernale. Il y aura la trêve hivernale et nous pourrons procéder à l'évacuation de ces lieux et récupérer le bien en avril 2023. Un premier huissier est passé pour informer les habitants de ce squat de cette notification. Il sera dans l'obligation d'y revenir au mois de décembre pour leur notifier la fin de cette période dérogatoire et donc de quitter les lieux au 1<sup>er</sup> avril 2023. Nous avons également informé la préfecture de ces démarches. En parallèle, la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement et la Ville de Lyon travaillent à l'élaboration d'un projet autour de l'occupation de ce lieu pour les prochaines années, on en avait déjà parlé. Il y a aujourd'hui deux projets qui ont retenu notre attention et qui vont être présentés dans le cadre d'un appel à projets, à candidatures, et qui seront également travaillés avec les acteurs locaux. Nous avons en ce sens déjà eu des échanges avec la MJC Monplaisir et puis également avec des riverains que nous avons informés de notre volonté de pouvoir récupérer ce bâtiment et d'en faire un lieu solidaire et ouvert vers l'extérieur. En tout cas la position de la Ville est très claire sur le fait qu'au 1<sup>er</sup> avril 2023 la Ville récupérera ce bâtiment.

**M. LE MAIRE.** - Et je vous fais parvenir le courrier dès demain, M. LÉVY. Allez-y.

**M. LÉVY.** - Merci.

Cependant quand on écoute les riverains, ils n'ont pas la même lecture que vous. Eux se plaignent d'un manque de dialogue, d'un manque d'échange avec vous et la mairie d'arrondissement. Ils nous expliquent avoir envoyé des courriers. J'ai encore eu un mail il y a quelques jours, je crois que vous avez été en copie, Monsieur le Maire, de riverains qui demandent à vous rencontrer, qui se plaignent de l'état de salubrité à l'intérieur. Je pense qu'une action devrait être possible en ce sens, mais je pense qu'il est important de vous remettre autour d'une table avec les habitants pour aborder ces questions-là en dehors de la question du projet, du devenir du site.

**Mme RUNEL.** - Je vous remercie, M. LÉVY, mais je sais lire mes mails.

On a effectivement reçu un mail très récemment, il y a deux ou trois jours, mais en fait les habitants ne se plaignent pas du manque de dialogue ou des rendez-vous avec la mairie du 8<sup>e</sup> ou avec la Ville de Lyon. Les riverains se plaignent, et à raison, de l'insalubrité dans le lieu et notamment de rats qu'ils peuvent voir à la fois de leur fenêtre mais aussi qui circulent dans la rue donc nous avons bien conscience de ces problèmes-là. Les services sont passés une première fois, nous avons sollicité les services de la Ville et aussi de la Métropole pour qu'ils passent régulièrement mais les services sont confrontés à une barrière juridique mais c'est la loi. Malheureusement, ni la Ville, ni les services de la santé ne peuvent s'en affranchir, ils n'ont pas pu rentrer à l'intérieur du squat. C'est aujourd'hui la propriété des habitants qui sont dedans. Les services n'ont pas pu rentrer donc ils ne peuvent pas traiter ce problème. Moi j'entends, et on en a beaucoup parlé avec eux, la colère et l'incompréhension des riverains, je la partage mais pour autant nous n'avons pas de moyens juridiques pour l'outrepasser. Ils peuvent intervenir à proximité, aux alentours mais ils n'ont pas la possibilité de rentrer dedans. On est bien conscients de ces difficultés-là, pour autant, on n'a pas plus de moyens d'agir avant le 1<sup>er</sup> avril mais les services vont repasser avec une nouvelle tentative d'entrer dans les lieux.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Et du coup, j'ai peur de ne plus me souvenir de votre requête sur la Cité éducative.

**M. LÉVY.** - Sur la Cité éducative au précédent Conseil d'arrondissement, mais également un an avant, on vous avait demandé les comptes-rendus des réunions de Comité de pilotage et de suivi des

Cités éducatives, s'il vous plaît.

**M. LE MAIRE.** - M. ODIARD.

**M. ODIARD.** - M. LÉVY, je vais vous envoyer ça. Je propose de vous envoyer des comptes-rendus des comités stratégiques et également un rapport qui a été remis au printemps dernier. Le prochain Comité stratégique ayant lieu le mois prochain, cela fait un moment que l'on n'a pas eu de réunion.

**M. LE MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres mots remarques, questions sur le PV ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

## **2. Examen des délibérations**

**M.LE MAIRE.** - Je passe la parole à Valérie ROCH pour le rapport 4653 concernant la rémunération des agents recenseurs.

### **4653 – Rémunération des agents recenseurs 2023 - Service des mairies d'arrondissement**

**Mme ROCH.** - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Chaque année, nous devons organiser des opérations de recensement auprès d'un échantillon de 8 % de notre population. En 2022, les modalités de rémunération ont été revues à la hausse. Pour 2023, nous vous proposons de reconduire ces modalités à savoir pour les agents de la Ville c'est un forfait de 20 minutes par logement payé en heures supplémentaires ainsi que quatre heures pour l'organisation de la tournée. La formation, quant à elle, est réalisée sur leur temps de travail. Par contre, pour les agents vacataires c'est 5 € bruts par logement enquêté et 60 € couvrant à la fois la formation initiale et l'établissement de leur tournée. Ainsi, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de valider cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Questions, remarques ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet action social et santé. Mme EL GANNOUNI pour le rapport 4708 concernant des subventions à des associations. Si vous êtes prête pour le 3585, allons-y.

### **3585 – Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 de Lyon.**

**Mme EL GANNOUNI.** - C'est dans l'ordre du jour. Merci, Monsieur le maire.

La nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et au vieux travailleur la protection de la santé. C'est ce que l'on peut lire en préambule dans notre constitution qui fait de la santé un droit fondamental. Pourtant, derrière ces grands principes, il y a une réalité plus sombre, celle de l'inégalité face à l'accès aux soins. 20 % des personnes percevant les plus bas revenus déclarent avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année écoulée.

Le Contrat Local de Santé 2022-2027, aussi appelé CLS, a été le fruit d'un travail partenarial et collectif avec notamment la présence de l'ARS ou encore de Médecins du monde. Plus de

2 000 personnes ont participé aux réflexions en partageant leur vision de la santé, et je tiens à les remercier sincèrement.

Le CLS comporte plusieurs enjeux essentiels. Les individus nécessitent une prise en charge globale regroupant la santé physique, mentale, l'accès à la santé, à une alimentation de qualité et à l'activité physique. C'est ce que nous développons au travers de notre démarche sportive plus inclusive et démocratique, mais également en proposant à nos enfants une alimentation plus qualitative dans nos cantines scolaires.

Ce nouveau CLS prend en compte tout ce qui impacte la santé, qu'il s'agisse de la qualité de l'air, des comportements addictifs ou les situations socioéconomiques. Il s'agit de voir la santé comme un objet global résumé sous le terme One Health.

Le CLS compte ainsi 43 actions réunies sous quatre axes :

- 1<sup>er</sup> axe : promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous ;
- 2<sup>e</sup> axe : développer et améliorer la prévention, la promotion de l'éducation à la santé ;
- 3<sup>e</sup> axe : favoriser un accès à la santé et aux droits pour toutes et tous ;
- 4<sup>e</sup> axe : développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé.

Alors évidemment, je ne vais pas vous assommer en faisant la liste des actions mais je voudrais en citer au moins quelques-unes qui ont particulièrement retenues mon attention, car l'idée est bien de faciliter la vie des Lyonnaises et des Lyonnais et contribuer à leur bonne santé. Cela se matérialise concrètement dans notre arrondissement. Je pense par exemple à la mise en place du Point Écoute Adultes pour les troubles psychosociaux au centre social Gisèle Halimi ou encore, dans une démarche d'aller vers, le stand info santé-santé mentale sur le marché des États-Unis. Les problématiques de santé mentales sont souvent oubliées et les professionnels de santé, eux-mêmes, admettent ne pas toujours savoir vers qui se tourner.

C'est la raison pour laquelle nous avons déjà organisé des temps d'échanges ici, à la mairie, entre les médecins généralistes et le pôle Centre du Vinatier. L'objectif est d'expliquer l'offre de soins afin de donner aux médecins des clés pour mieux accompagner leur patientèle.

Je peux également vous parler des actions de prévention, notamment en matière de toxicomanie particulièrement orientées vers les jeunes de nos quartiers prioritaires. Bien sûr, dans toutes ces actions, on s'intéresse beaucoup aux quartiers prioritaires car ils sont confrontés à une plus grande précarité.

Parler de la santé globale, cela concerne aussi les plus aisés. On sait par exemple que seulement un tiers des personnes répondent à la campagne pour le dépistage du cancer colorectal alors que toutes les personnes à risque reçoivent l'autotest par la poste.

Nous en ferons un sujet majeur en termes de prévention et de sensibilisation dans notre arrondissement.

Chers collègues, nous comprenons tous que les problématiques de santé sont complexes et multifactorielles. Elles dépendent aussi de la manière dont elles sont considérées par les pouvoirs publics. Je souhaite donner un exemple qui m'inquiète, celui des punaises de lit. Aujourd'hui, c'est un problème qui est considéré uniquement sous le prisme du logement. Pourtant, il a un impact majeur sur la santé physique et psychologique des personnes concernées. Une étude est d'ailleurs portée par le Vinatier en lien avec le CLSM du 8<sup>e</sup> arrondissement. Elle a pour objectif de mieux cerner les problématiques de l'infection par les punaises de lit au sein des populations précaires de la Ville de Lyon et plus précisément des territoires du 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissement, l'idée étant de faire un état des lieux des retentissements sur la santé physique et mentale, le bien-être et la qualité de vie et d'imaginer des scénarios à mettre en place pour améliorer la situation. L'objectif est de faire une remontée de ces travaux auprès de l'ARS. En attendant, nous nous mobilisons pour ce fléau dans notre arrondissement.

Grâce à la création du territoire zéro chômeur longue durée, un groupe de salariés va être formé pour faire de « l'aller vers » auprès des locataires, pour les sensibiliser et les accompagner dans le traitement des punaises de lit. Nous avons conscience qu'il s'agit d'un problème de santé publique.

L'intérêt du Contrat Local de Santé est de considérer la santé de manière globale, de la rendre accessible à toutes et à tous. Parce que rien ne remplace notre santé, je vous invite à voter favorablement

cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je crois, M. AZCUÉ, c'est à vous.

**M. AZCUÉ.** - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Juste une explication de vote pour les groupes Socialiste et Lyon en Commun. Nous sortons de deux années de crise COVID qui auront laissé des traces profondes dans notre système de santé, tant du côté des usagers que des organisations de soins à l'hôpital comme en ville. C'est dans ce contexte que nous sommes amenés à nous prononcer sur ce Contrat Local de Santé. On peut noter dans ce contrat une innovation de taille, tant les questions écologiques et de santé environnementale sont présentes. D'une certaine manière, elles viennent décliner la Charte santé environnement que la Ville a signé l'année dernière, c'est le premier axe de ce contrat.

Pour autant, les questions d'inégalité sociale de santé ne font pas l'objet d'action centrale. C'est un regret même si nous savons le travail de qualité et de terrain que réalise Mme EL GANNOUNI sur ce sujet. Comme vous le savez, les habitants des quartiers politiques de la ville sont les premières victimes des inégalités de santé, le taux de maladie de longue durée y est de près de 20 %, notamment dans le quartier des États-Unis contre 10 % dans le reste de la ville. Le dernier contrat l'avait déjà mentionné et n'a pas eu l'efficacité escomptée tant on sait que ces politiques publiques doivent être transversales.

Autre regret qui avait été porté par Mme EL GANNOUNI, les questions d'inclusion en santé avec en particulier, les situations de handicap. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de politique publique transversale qui aurait peut-être méritée une place plus centrale dans ce contrat local.

Je le disais en introduction, la crise COVID a rendu visibles les fragilités de notre système de santé et les très fortes inégalités entre nos concitoyens. L'écologie nous concerne toutes et tous mais nous ne sommes pas tous égaux devant la maladie, c'est pour ça que des politiques publiques fortes sont nécessaires.

Nos groupes voteront favorablement cette délibération, Madame l'Adjointe, vous avez toute notre confiance dans votre action auprès des publics les plus vulnérables. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (*Non*)

Je la mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Et du coup, Mme EL GANNOUNI, je vous repasse la parole pour, cette fois, la délibération 4708 sur des subventions aux associations.

#### **4708 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 53 075 € - Autorisation de signer la convention de financement**

**Mme EL GANNOUNI.** - Merci, Monsieur le Maire, et je remercie M. AZCUÉ pour son soutien.

Il s'appelle Amadou, c'est un jeune issu de l'Afrique subsaharienne. En juin dernier, il dormait encore sous une tente dans notre ville en faisant face à la canicule et/ou à de fortes pluies. Il vit aujourd'hui parmi 65 autres jeunes au gymnase Dargent.

N'ayant pas été reconnu comme mineur non accompagné, sa vie est actuellement coincée dans un no man's land juridique, il n'est ni mineur, ni majeur pour le droit français. C'est un être humain comme vous, comme moi.

Amadou accepte bien volontiers d'être le porte-parole de ses camarades pour leurs besoins. Il pourrait être responsable des frais généraux ou porte-parole des salariés dans une entreprise française. J'ai été frappée et touchée par cette maturité lors de notre visite au gymnase début octobre avec Monsieur le Maire, Sandrine RUNEL et Mathieu AZCUÉ.

368 100. 368 100, savez-vous à quoi correspond ce chiffre, mes chers collègues ? Au nombre d'emplois non pourvus en France au premier trimestre 2022, selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. Cela représente une hausse de 75 % par rapport au quatrième trimestre 2019. Ces jeunes sont accompagnés au quotidien pour apprendre à lire le français grâce à l'association LAHSo que je souhaite ici remercier. Ces 66 jeunes seront au final reconnus par l'État comme étant des mineurs non accompagnés. Alors avec 368 100 emplois non pourvus, mes chers collègues, ces jeunes ont un avenir dans notre pays si l'État est en mesure de les accompagner de manière digne.

Quand on voit que le gouvernement s'apprête à diminuer de 7 000, le nombre de places d'hébergement d'urgence en 2023, alors qu'autant ont déjà été supprimées en 2022, on se demande s'il prend vraiment la mesure des enjeux alors que le nombre de places fait déjà cruellement défaut obligeant des personnes démunies à se réfugier dans la rue.

Mes chers collègues, à l'inverse, l'action de notre Ville montre tout notre engagement politique vers encore plus de justice sociale et d'égalité entre tous les membres vivants dans notre société. Je crois profondément en un monde meilleur fondé sur une organisation sociale et écologique harmonieuse et sur la lutte contre les injustices.

Par ailleurs, nous avons la chance, dans notre arrondissement, de compter sur la présence dans le champ alimentaire de l'association À la croisée des chemins qui est gestionnaire d'une épicerie solidaire. La lutte contre les injustices, mes chers collègues, c'est aussi permettre au cœur de nos quartiers une meilleure santé et une meilleure alimentation. Ils organisent des petits déjeuners tous les mardis et les vendredis au sein de l'école maternelle Olympe de Gouges, l'association permet à 80 enfants de notre arrondissement d'avoir des petits déjeuners de qualité. Elle accompagne également 47 familles et/ou habitants du 8<sup>e</sup>. Elle souhaite aujourd'hui élargir la gamme proposée aux seniors avec des produits d'alimentation de base de moindre coût.

Aussi, la Ville et notre arrondissement souhaitent soutenir son initiative avec une subvention. En tant qu'élus ici présents de la majorité et de l'opposition soucieux du bien-être de nos concitoyens, je vous demande d'approuver, mes chers collègues, ces subventions d'un montant global de 53 075 €. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des questions, remarques sur cette délibération ? (*Non*)

Je la mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à la majorité. Merci.

Nous avons un déport de Fanny DEL et de Sandrine RUNEL.

Je passe la parole, pour le volet éducation petit enfance, à Patrick ODIARD pour la délibération 4632 concernant le projet éducatif lyonnais.

#### **4632 – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - Année scolaire 2022-2023 : attributions, ajustements et compléments de subventions.**

**M. ODIARD.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit d'une délibération qui vient en complément de celle que nous avons approuvée lors du dernier Conseil qui concernait l'essentiel de la programmation du projet éducatif lyonnais 2021-2026.

Nous sommes concernés par quelques compléments de subventions et déploiements de nouveaux projets. Je citerai en matière d'éducation artistique et culturelle, concernant l'école John Kennedy, une subvention de 10 000 € pour une résidence artistique qui va se dérouler pendant cette année scolaire afin de réaliser une production qui permettra de garder trace et de s'approprier un lieu d'apprentissage, les nouveaux modulaires provisoires que nous sommes en train d'installer, tout en contribuant à l'amélioration du climat scolaire. Il s'agit d'une action importante, 10 000 € ce n'est pas rien, et pour marquer comme on l'avait fait avec l'école Pasteur cette transition que les élèves vont vivre, afin qu'ils gardent bien sûr la trace de leurs anciens locaux auxquels on est nécessairement attachés malgré tous les inconvénients qu'ils recelaient et qu'ils deviennent acteurs de cette mutation.

Nous avons ensuite une subvention de 2 600 € dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle qui concerne l'école Charles Péguy pour un parcours en danse qui concerne toutes les classes de CE1, avec l'accompagnement au piano par l'association L'Arrosoir. Il y a 40 heures d'ateliers pratiques.

Un projet intéressant et innovant concerne l'éducation à la santé et le soutien à la parentalité. Il est porté par l'école Giono au niveau de la subvention de 1 500 €. C'est un projet autour des écrans. En réalité, il s'agit d'un projet partenarial qui est porté par l'école Giono pour des raisons administratives mais qui engage les écoles Giono, Alain-Fournier, Louis Pergaud, Jean Macé, les collèges Grignard et Longchambon. Il y a eu une réunion en juin dernier, à laquelle j'avais eu la chance d'assister, qui partait d'un constat de la forte exposition des enfants aux écrans dès le plus bas âge avec des conséquences sur les apprentissages scolaires, la socialisation entre pairs et la santé mentale en général, avec des observations de fatigue, de sommeil, yeux fatigués, d'humeur, des problèmes d'attention, beaucoup d'enfants qui ne communiquent pas, qui ont des retards de langage, des retards dans les compétences motrices et maternelles constatés par la PMI et d'autres écoles du 8<sup>e</sup>. Cette exposition-addiction aux écrans pour les enfants de très jeune âge qui va générer des troubles de l'apprentissage s'apparentant au trouble du spectre autistique. Enfin, comme conséquence également, ça on le sait plus facilement bien sûr, les conséquences en termes de surpoids en raison du manque d'activité physique que l'on va constater chez les enfants. Du côté des parents, on constate aussi, les enseignants constatent, qu'ils sont de plus en plus sensibilisés à ces questions mais ils ne savent pas comment faire avec leurs enfants, ils ont un sentiment d'incompétence qui est ressenti par un nombre de parents qui disent : « Je sais que ce n'est pas bien mais je n'arrive pas à faire autrement. » Ces parents, souvent, ne maîtrisent pas du tout ce qui se passe sur les réseaux sociaux, ce qui fait que dès que leurs enfants sont un peu plus grands, ce sont eux qui prennent la main. Suite à ces constats, toutes ces équipes enseignantes, ces équipes du périscolaire, se sont mobilisées pour deux semaines qui vont se dérouler entre le 14 novembre et le 25 novembre avec, dans chaque école, des temps forts qui vont être organisés. Par exemple, à l'école Jean Macé, le 21 novembre, il y aura une grande soirée jeux mais des jeux uniquement hors jeux sur écran, des jeux traditionnels que les familles seront invitées à apporter à l'école pour jouer ensemble. L'idée aussi c'est d'arriver à faire en sorte que les enfants puissent, pendant ces deux semaines, avoir un réflexe de ne pas toucher les écrans avant d'arriver à l'école, par exemple, et se dire que c'est un challenge d'aller à l'école sans avoir touché un écran. Bien sûr, le service médico-social de la Ville de Lyon sera en appui très fort pour pouvoir accompagner les familles, les enseignants et les animateurs dans cette démarche. C'est un projet innovant très intéressant.

Sinon, dans les autres projets dont il est question ce soir, il y a un projet Vivre ensemble et climat scolaire dans l'école qui concerne l'école Alain-Fournier pour 3 125 €.

Le total pour le 8<sup>e</sup> pour ces actions sur le temps scolaire se monte à 14 225 €.

Nous avons également quelques actions sur le temps périscolaire. Pour ce qui est du 8<sup>e</sup> arrondissement, je parlerai toujours sur l'école Giono de la cité des Pianistes avec l'association L'Arrosoir, dont je parlais tout à l'heure mais là c'est en tant que telle, pour des cours de piano individuels, des ateliers collectifs de pratiques musicales et des sorties spectacles familles, des stages de deux jours pendant les vacances scolaires. Cette action, on va la subventionner pour un montant 5 350 €.

Je vous demande de bien vouloir, Mesdames et Messieurs, approuver ce projet de subventions. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) qui s'abstient ? (*Personne*) Adopté à l'unanimité. Merci.

M. LESUEUR, je vous passe la parole pour la délibération 4699 concernant les travaux de démolition de l'école Kennedy.

**4699 – Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction - 15 rue Jean Sarrazin à Lyon 8<sup>e</sup> - Opération n° 08015001 - Lancement des travaux de démolition et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.**

**M. LESUEUR.** - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprenant la démolition et la reconstruction du Groupe scolaire Kennedy. Cette délibération a pour objectif de lancer cette opération de démolition qui sera en deux phases : démolition du groupe scolaire au printemps 2023, démolition du gymnase après la mise en service du complexe sportif en 2024 et suivante. Cette opération de démolition du Groupe scolaire Kennedy dès le printemps 2023 marquera le lancement opérationnel du réaménagement de l'îlot Kennedy, opération majeure du mandat 2021-2026 pour reconstruire, je vous le rappelle, un nouveau groupe scolaire de 18 classes, un complexe sportif avec gymnase et piscine, les ateliers de la Maison de la danse.

Nous l'avons promis, nous le faisons. Je vous remercie d'adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des questions ? M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Cela fait plusieurs Conseils que M. LESUEUR dit : « nous l'avons promis, nous le faisons. » Est-ce qu'à l'occasion d'un prochain compte-rendu de Conseil d'arrondissement vous pourriez nous envoyer les documents dans lesquels vous dites que vous avez promis ? Parce qu'à ma connaissance vous n'avez rien promis du tout. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Ce qui est important quand on vote un plan de mandat, M. LÉVY, c'est que l'on exécute ce que l'on met dans le plan de mandat. Donc oui, nous faisons ce que nous avons mis dans le plan de mandat. C'est la réponse que je vous fais. Merci.

Y a-t-il d'autres questions, remarques ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Michèle LE DILY pour l'adoption et le renouvellement de conventions-cadres liées à la Petite Enfance.

**4738 – Adoption et renouvellement de conventions-cadres, mixtes, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature.**

**Mme LE DILY.** - Monsieur le Maire, collègues, chers habitants de notre arrondissement.

Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance contribuent grandement au renforcement du dispositif d'accueil individuel et collectif des enfants de zéro à quatre ans sur le territoire lyonnais.

L'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique petite enfance réside dans certains partenariats instaurés entre la Ville de Lyon et des associations afin de répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises et leur offrir un service de qualité. Les conventions-cadres ou mixtes, conventions d'occupation temporaire et contrats de sous-mise à disposition arrivant à l'échéance des trois ans et les associations poursuivant leurs activités, il vous est proposé d'approuver le renouvellement de la convention passée avec la crèche Andrée Roux du 8<sup>e</sup> arrondissement pour un montant de 109 459 €. Il s'agit ici du renouvellement de la convention-cadre ainsi que de la convention d'occupation temporaire.

Nous soutenons ce dispositif, extension du service public toujours plus menacé de vente au privé, ce service public que nous avons particulièrement à cœur dès lors qu'il s'agit pour lui de bénéficier au plus grand nombre avec péréquation, afin de réunir les meilleures conditions au développement de nos jeunes citoyens en puissance accompagnés par un personnel qualifié.

En conséquence, si ces dispositions recueillent également votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter la présente délibération.

**M. LE MAIRE.** - Merci, Mme LE DILY. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet culture, tourisme et vie associative. M. BONNIEL, je vous passe la parole pour la délibération 4220 concernant l'approbation des nouvelles grilles tarifaires dans les équipements culturels de la Ville.

**4220 – Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale.**

**M. BONNIEL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la délibération porte sur l'approbation de nouvelles grilles tarifaires et de conditions générales de vente, d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon. La précédente tarification globale pour l'entrée des musées de la Ville datait du mois de décembre 2016 donc il s'agit de procéder à des ajustements tarifaires, soit d'actualiser les tarifs d'activité pour les individuels mais également d'accorder la gratuité d'une part aux réfugiés, d'autre part à des groupes champ social et accessibilité tels qu'ils ont été définis par le ministère de la Culture dans une charte d'accueil de ces publics spécifiques.

Par ailleurs, il s'agit aussi d'assouplir les tarifs groupe pour le musée Gadagne, il s'agit de supprimer les forfaits, mettre en place des tarifs à la personne et enfin de revaloriser les tarifs de médiation qui n'ont pas évolué depuis l'année 2016. Ces nouveaux tarifs s'appliqueraient au musée des Beaux-arts, musée d'Art contemporain, musée Gadagne, de l'Imprimerie et au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.

Si ces dispositifs vous agréent, je vous invite à voter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous repasse la parole, M. BONNIEL, pour la délibération 4685 concernant la mise à disposition des espaces publics dans le cadre du festival Lumière.

**4685 – Lyon 8<sup>e</sup> - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'institut Lumière sis 25 rue du premier film consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 14<sup>e</sup> édition du festival Lumière - EI 08062, 08095 et 08163.**

**M. BONNIEL.** – Effectivement, l'Institut Lumière est en train d'organiser, en ce moment même, la 14<sup>e</sup> édition du festival Lumière qui se déroule depuis samedi dernier jusqu'au dimanche 23 dans différents lieux de l'agglomération lyonnaise, mais l'essentiel de l'activité est centré dans l'institut Lumière et dans ses abords. L'association Institut Lumière sollicite chaque année la Ville de Lyon pour qu'il lui soit mis à disposition, pour les besoins du festival, une partie du jardin public, le parking du Hangar du Premier-Film et le terrain de sport qui est situé à côté du gymnase Dargent pour l'implantation, l'exploitation du village du festival et du village du Marché international du film classique.

Normalement, cette mise à disposition entraînerait une redevance de 8 822 €. Il est proposé, compte tenu de l'intérêt que présente l'organisation du festival pour le rayonnement de la Ville de Lyon, d'accorder la gratuité pour cette occupation et donc d'exempter l'association Institut Lumière du paiement de la redevance.

Je vous propose d'adopter cette décision de gratuité de mise à disposition du jardin public de l'Institut Lumière.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions ? (*Non*)



Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous repasse la parole pour l'attribution de subventions concernant le 8<sup>e</sup> arrondissement sur les murs peints de la Cité Tony Garnier.

**4647 – Attribution de deux subventions d'investissement dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026 » pour un montant total de 120 000 € et répartis entre les projets « Temple de la Lanterne - Lyon 1<sup>er</sup> » (50 000 €) et « Murs Peints de la Cité Tony Garnier - Lyon 8<sup>e</sup> (70 000 €) - Approbation des conventions d'investissement correspondantes.**

**M. BONNIEL.** - En fait, la délibération 4647 concerne deux subventions, une sur le temple de la rue Lanterne, ce sont des travaux de réfection de la toiture d'un montant de 50 000 €. Nous sommes concernés effectivement par l'actualisation et la rénovation d'une partie des murs peints de la Cité Tony Garnier. La Ville a conclu un accord avec Grand Lyon Habitat au sujet de la restauration de 7 murs peints. Le projet consiste à attribuer 70 000 € à Grand Lyon Habitat qui va assurer la réalisation de ces 7 murs peints. Les 7 murs peints ont un coût moyen de 63 000 € de création et de réalisation artistique. Il ne s'agit pas, bien sûr, du support technique qui est en même temps un support d'isolation phonique et thermique.

Je vous propose d'approuver cette convention d'investissement.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des questions ? M. COHADE.

**M. COHADE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je profite de ce rapport pour vous demander un petit point d'étape globale sur la rénovation de la Cité Tony Garnier qui s'était engagée, savoir un petit peu où on en est sur les questions de relogement et puis les questions d'isolation des façades et de rénovation des logements. Merci à vous.

**M. LE MAIRE.** - D'accord. N'étant pas le bailleur social en charge de la rénovation de la Cité Tony Garnier, je serais bien en peine de vous faire un point d'avancement détaillé mais je prends l'engagement de demander ce rapport au bailleur social et de vous le transmettre.

Nous avons le dépôt sur cette ligne délibération de Louise BONNIEL-CHALIER.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*) Adopté à l'unanimité. Merci.

M. BONNIEL, je vous repasse la parole pour la délibération 4595 concernant l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures culturelles.

**4595 – Attribution de subventions de fonctionnement à 6 structures culturelles sur le Fonds d'intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 78 500 €. Approbation de conventions.**

**M. BONNIEL.** - L'attribution de subventions de fonctionnement à 6 structures culturelles. Les conseils municipaux de janvier à juillet ont déjà permis de voter des subventions pour 168 structures culturelles. Là, il s'agit d'assurer des subventions de fonctionnement pour le dernier Conseil de cette année budgétaire.

L'arrondissement est concerné par une structure culturelle, en l'occurrence la SCIC Maison de la Danse pour lui permettre d'aménager le local du 8<sup>e</sup> qui lui a été mis à disposition. Nous avons voté cette mise à disposition lors d'un précédent Conseil d'arrondissement. Pour que les compagnies de danse puissent travailler correctement, il y a quelques travaux d'aménagement à faire pour un montant de 10 000 €.

Je vous propose de voter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet urbanisme, logement, politique de la ville. M. LESUEUR, je vous passe la parole pour l'avis sur la mise en place d'une taxe d'aménagement majorée.

#### **4732 – Lyon 7<sup>e</sup> - Lyon 8<sup>e</sup> - Avis sur la mise en place d'une taxe d'aménagement majorée sur les quartiers de Gerland et Petite Guille - Modalités de mise en œuvre.**

**M. LESUEUR.** - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Cette délibération concerne la taxe d'aménagement (TAI) applicable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon, taxe instaurée en 2012 suivie d'un régime d'exonération en 2016.

Par délibération du 22 septembre 2022, la Métropole a instauré un périmètre de taxe d'aménagement majorée sur le quartier de Gerland et au nord du secteur de la Petite Guille. La Ville de Lyon prend toute sa part dans la production de logements, notamment engagée aux côtés de l'État pour contribuer au plan de relance sur la production de logements. Elle a rempli ses engagements avec plus de 3 000 logements autorisés.

Pour accompagner l'arrivée de nouveaux habitants et contribuer à la création des équipements publics, que ce soit les écoles, crèches, gymnases, pôles sociaux et culturels ou encore bibliothèques, nous mettons en place une fiscalité de l'aménagement complémentaire, dans un contexte de spéculation foncière et immobilière et de concurrence entre les promoteurs très forte sur certains secteurs. Cette nouvelle fiscalité répond à un principe de justice sociale. La spéculation foncière et immobilière génère une forte création de richesse. C'est un enjeu de mieux répartir cette richesse entre les propriétaires du terrain, le constructeur ou le promoteur qui vend ensuite des logements et la collectivité qui doit accompagner le développement d'une ville abordable, de la « ville du quart d'heure » avec des équipements accessibles bas carbone et plus de végétalisation.

C'est pourquoi la Métropole de Lyon a voté lors du Conseil métropolitain de septembre 2022 la mise en place de cette fiscalité majorée de l'aménagement à Lyon et à Villeurbanne, qui va s'appliquer à toutes les constructions sur le secteur Gerland dans le 7<sup>e</sup> et la Petite Guille, Lyon 8<sup>e</sup>. Ces secteurs ont été visés car ce sont ceux qui contribuent le plus, à Lyon, à la production de logements, 3 000 logements identifiés. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, pour toutes les nouvelles constructions, la taxe d'aménagement sera majorée de 4,5 % à 15 % sur Petite Guille, secteur aux abords de la ligne du tramway T6. Ce secteur fera bien sûr l'objet d'un report sur le PLUH.

Pour les promoteurs, l'impact de cette fiscalité complémentaire (TAM) sera faible au regard du coût global d'une opération. La taxe d'aménagement passera de 24 € le mètre carré à 80 €, avec une majoration de 15 % pour la Petite Guille. Concrètement, je pense pouvoir vous expliquer que sur une opération de 3 000 m<sup>2</sup> de 46 logements il y aura un surplus de 140 000 € soit un impact faible par rapport à un coût de construction à 6,5 M€, c'est-à-dire à peu près 2,2 %. À noter que pour les logements sociaux, les bailleurs bénéficient d'un abattement de la taxe et seront moins impactés.

Cette majoration sera perçue par la Métropole et la Ville de Lyon, 90 % pour la Ville et 10 % pour la Métropole, pour Lyon 8. Les simulations de recettes dans le 8<sup>e</sup> arrondissement sont conséquentes avec près de 4,3 M€. La capacité de logements après analyse du PLUH modification 3 s'établit à 1 000 logements et environ 2 000 habitants à l'horizon d'une dizaine d'années. Les équipements publics pourront financer des équipements d'infrastructure et aménagements de l'espace public avec le retour de la nature en ville, création d'espaces verts, plantations, verdissement, favoriser la pratique sportive avec des aménagements et des équipements sportifs, favoriser le déplacement avec un tronçon de la Voie Lyonnaise n° 7 du réseau express métropolitain. Des équipements aussi de superstructures, 7 classes de groupe scolaire, 40 berceaux pour un équipement d'accueil de jeunes enfants, des terrains et équipements sportifs.

Les recettes résultant de l'application du taux de droit commun et celles du taux majoré seront applicables aux opérateurs dès janvier 2023, et elles seront reversées à la Métropole et à la Ville de Lyon. Il

est à noter que sur les secteurs concernés aucun permis de construire n'a été accordé depuis plus d'un an dans l'attente de cette TAM.

Je vous remercie d'adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des questions ? M. COHADE, M. LÉVY ensuite.

**M. COHADE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

À la lecture de ce rapport on peut en déduire que vous avez laissé tomber le PUP qui était prévu sur ce secteur. Pourtant le PUP est un autre moyen de lever des fonds pour permettre la création d'équipements publics sur les secteurs à aménager. Qu'en est-il réellement ?

**M. LE MAIRE.** - D'accord. M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - J'avais une question sur ce rapport et par extension, j'aurais souhaité que l'on puisse parler puisqu'on est sur des dossiers urbanisme, logement et politique de la ville – je ne voulais pas le faire sur les dossiers culture – je voudrais que l'on aborde la situation globale sur le quartier des États-Unis. Soit on peut le faire maintenant, soit on le fait un peu plus tard en fonction de ce que vous souhaitez, Monsieur le Maire. Par contre, j'avais une question sur ce rapport. Dans votre exposé, Monsieur l'Adjoint, vous avez exposé 7 classes supplémentaires, il me semblait qu'il y avait déjà 7 classes qui avaient été dégagées dans le mandat précédent. Je pense que l'on parle du Groupe scolaire Anne Sylvestre.

**M. LESUEUR.** - Oui, c'est sur les 10 prochaines années. Étant donné qu'il y aura plus habitants, il y a une projection d'augmentation de 7 classes qui pourront être sur différents groupes scolaires et peut-être Anne Sylvestre.

**M. LÉVY.** - Il n'y a pas de réserve de terrain, ni pour un collège, ni pour une école. On est bien d'accord ?

**M. LE MAIRE.** - Juste pour préciser, la taxe d'aménagement majorée ne peut pas financer des équipements déjà existants. Ce sont forcément des équipements en devenir qui sont liés à la naissance de nouveaux projets immobiliers sur le territoire. On ne va pas financer les 7 classes du Groupe Anne Sylvestre qui sont déjà financées par ailleurs. Pour la compréhension du sujet, on est bien dans une prospective de développement et donc sur le fait d'engager les moyens économiques et financiers nécessaires à pouvoir répondre aux besoins d'équipements publics de demain.

**M. LÉVY.** - J'ai bien compris mais du coup vous n'avez pas prévu de nouveaux groupes scolaire dans le secteur.

**M. LE MAIRE.** - Non, on n'a pas besoin de le prévoir puisqu'encore une fois, c'est sur les 10 années à venir. Typiquement, c'est quelque chose qui devra se prévoir dans un mandat à venir. On n'a pas besoin de le prévoir dans celui-ci puisqu'immédiatement de toute façon les constructions n'existent pas, la Petite Guille n'est pas construite. Aujourd'hui, il y a des projets, ça très clairement Christophe LESUEUR peut dire à peu près ce qui se trame sur le secteur, mais il n'y a pas de choses sorties de terre. Donc aujourd'hui, on n'a pas besoin de ces équipements mais oui il faudra bien les prévoir dans les mandats suivants, c'est évident.

La question était, M. LESUEUR, est-ce que l'on a laissé tomber les PUP pour autant ?

**M. LESUEUR.** - Le PUP de Petit Guille était amorcé sans être réellement amorcé. C'est vrai que pour le moment, la décision de la Métropole était plutôt de passer sur une taxe majorée plutôt que sur un PUP

avec un périmètre qui va être défini sur la modification 3, ça prend la rue Delore, ça prend aussi une partie de l'avenue de Pressensé jusqu'à Viviani.

**M. LE MAIRE.** - OK. Allez-y, M. COHADE.

**M. COHADE.** - Juste pour savoir ce qui a motivé ce choix.

**M. LE MAIRE.** - Ce qui motive ce choix, c'est le rapport économique de ce que ramène la taxe d'aménagement majorée. Si vous la regardez sur Gerland, on va être à 20 % et 15 % sur Petite Guille, c'est ça qui motive le choix très clairement. On est dans des environnements où on offre malgré tout aux habitants, avec ce qui s'est fait par le passé, l'arrivée du tramway, l'arrivée de nouveaux groupes scolaires, l'arrivée de nouveaux groupes scolaires, l'arrivée d'équipements, on arrive dans des secteurs où on justifie, par ce fait, le besoin d'engager cette taxe d'aménagement majorée.

**M. COHADE.** - Regardez les bilans des PUP Patay et Saint-Vincent.

**M. LESUEUR.** - On ne voulait justement pas retomber dans les PUP comme Saint-Vincent et Patay parce que nous les bilans, on ne les trouve pas vraiment positifs. On voit le nombre de choses qui retombent à la Métropole et à la Ville. L'installation d'un PUP c'est quand même aussi un engagement. Autant la taxe majorée on peut l'appliquer en relativement peu de temps, c'est-à-dire qu'entre la décision et l'application il aura passé 10 mois mais un PUP c'est beaucoup plus long que ça, ça définit un périmètre et des actions foncières qui sont quand même un peu plus lourdes.

**M. COHADE.** - Ça permet à la collectivité de construire la ville comme elle le souhaite.

**M. LESUEUR.** - Oui mais ce n'est pas tellement la vision de la ville que l'on souhaite donner à des grands opérateurs. Oasis ce n'est pas exactement ce que l'on souhaite pour refaire la ville ni le PUP Patay.

**M. LE MAIRE.** - Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*) Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. LESUEUR, je vous laisse la parole sur la délibération 4694 de résiliation de la convention avec le Centre international de recherche sur le cancer.

**4694 – Lyon 8<sup>e</sup> - Résiliation amiable anticipée de la convention de mise à disposition du 10 mai 2002 entre la Ville de Lyon et le CIRC et indemnisation du CIRC par la Ville de Lyon conformément à l'article 16.3 de ladite convention - EI 08047 et 08068 - N° inventaire 08047 A 001, 08068 A 001 et 08068 B 001 - Lancement de l'opération 08068001 – « CIRC - cours Albert Thomas – résiliation anticipée de la convention de la mise à disposition du site », et affectation d'une partie de l'AP 2016-1, programme 00014.**

**M. LESUEUR.** - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Un peu d'histoire, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a été créé le 20 mai 1965 par une résolution de la 18<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé. Un accord de siège entre le gouvernement français et l'OMS, publié en 1970, établit les privilèges et immunités du CIRC sur le territoire français. Le siège a été fixé à Lyon. Ainsi, le CIRC est installé au 150, cours Albert Thomas.

Divers rapports de diagnostic technique réalisés depuis 2008 ont mis en évidence un état de vétusté avancée des immeubles mis à disposition du CIRC. La présence du CIRC en France et sur le territoire de Lyon représentant un intérêt aussi bien régional, métropolitain ou communal, il a été convenu de la relocalisation du CIRC dans une nouvelle construction à Lyon.

La présente délibération concerne les modalités de la résiliation amiable des bâtiments mis à disposition du CIRC depuis 1972 jusqu'à fin 2022, ainsi que l'estimation des bâtiments réalisés par le CIRC sur le tènement depuis son installation. Pour rappel, les bâtiments concernés sont :

- le Sasakawa Memorial Hall englobant le Princess Takamatsu Hall pour 590 m<sup>2</sup> ;
- le bâtiment EPIC accueillant le Centre de ressources biologiques pour 610 m<sup>2</sup> ;
- le bâtiment Latarjet sur la rue Feuillat pour 1 888 m<sup>2</sup>.

La Ville de Lyon versera une indemnité de 1 540 000 € au titre de la mise à disposition en portant le transfert de propriété des trois bâtiments précités au patrimoine immobilier de la Ville de Lyon.

Je vous remercie d'adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Questions, remarques ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

M. LESUEUR, je vous repasse la parole pour la délibération 4633 concernant la désaffectation d'un terrain relevant du domaine public scolaire.

**4633 – Désaffectation d'un bâtiment et d'un terrain relevant du domaine public scolaire dans la perspective de la recomposition d'un îlot urbain intégrant un nouveau groupe scolaire, un pôle socio-sportif et de nouveaux logements- Groupe scolaire Louis Pasteur - parcelle cadastrée AW 13 à Lyon 8<sup>e</sup>, d'une surface de 9 285 m<sup>2</sup>.**

**M. LESUEUR.** - Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Mermoz sud, nous allons démolir le Groupe scolaire Pasteur. Après démolition, l'îlot actuel d'environ un hectare sera recomposé pour accueillir non seulement le nouveau groupe scolaire, mais également un équipement socio-sportif ainsi que des logements de la Foncière Logement.

Pour le moment, le terrain est une seule parcelle cadastrale et pour les prochaines recompositions, une nouvelle définition parcellaire est nécessaire pour s'adapter aux contraintes du programme. Pour cette raison, une désaffectation du domaine public est nécessaire avant déclassement puis cession des emprises nécessaires à la Métropole de Lyon, aménageur de la ZAC dans le cadre du projet urbain.

Je vous remercie d'adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Mathieu AZCUÉ pour des garanties de construction de logements.

**4775 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 827 164 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements (2 PLAI et 6 PLUS) situés 26-30, rue du Puisard à Lyon 8<sup>e</sup>.**

**M. AZCUÉ.** - Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Madame, Monsieur.

Deux délibérations ce soir de soutien au logement social et qui concernent des acquisitions de logements PLUS et PLAI qui correspondent aux besoins de nos concitoyens dans le contexte de fortes tensions sur le logement, et en particulier dans notre arrondissement, dans le contexte de la rénovation urbaine.

La première délibération concerne la société Batigère pour une garantie de 15 % pour la souscription d'un emprunt de plus de 800 000 € rue du Puisard et qui concerne 8 logements.

**M. LE MAIRE.** - Questions ? (*Non*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous repasse la parole pour la seconde.

**4772 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 566 078 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (5 PLAI et 9 PLUS) situés 35, 37 et 43 avenue de Pressensé à Lyon 8<sup>e</sup>.**

**M. AZCUÉ.** - Merci, Monsieur le Maire.

La seconde délibération concerne la société Alliade Habitat pour une garantie d'emprunt de 15 %, un emprunt de plus de 1,5 M€ pour 14 logements en VEFA.

**M. LE MAIRE.** - Merci, M. AZCUÉ. Des questions ? M. COHADE.

**M. COHADE.** - Monsieur le maire, mes chers collègues.

Juste une petite remarque. Bien sûr, nous voterons ce rapport tant le besoin en logement social est important sur la métropole de Lyon et sur la ville. Juste ma remarque porte sur la localisation de cette garantie d'emprunt et la construction de ces bâtiments parce qu'on se retrouve encore sur le quartier des États-Unis, déjà un quartier très fourni en logement social. C'est juste cette remarque sur la localisation. Bien entendu, on votera ce rapport.

**M. LE MAIRE.** - C'est vrai, vous avez raison mais effectivement on a encore besoin de construire du logement y compris du logement social. On a fait un travail assez fin de quadrillage de l'arrondissement et des secteurs avec M. LESUEUR pour raisonner au niveau des IRIS, sur le taux de logement social dans les IRIS et ne pas dépasser 40 % dans les IRIS. Vous savez que dans la rénovation urbaine, on essaie d'atteindre 46-47 % de logement social. On est un petit peu en dessous en essayant de ne pas dépasser un taux de 40 % par IRIS. Ce qui fait qu'effectivement, si on prend le grand quartier des États-Unis, vous pouvez considérer qu'au global on est au-dessus de ça, mais à l'IRIS de l'endroit où cela se situe sur Pressensé, ce n'est pas le cas.

M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Du coup, le rapport en question me donne l'occasion d'aborder avec vous le ressenti des habitants et notamment du quartier des États-Unis. La semaine dernière se déroulait une réunion du Comité d'intérêt local auquel vous n'avez pas souhaité assister, ni vous, ni aucun de vos adjoints. C'est une absence qui est anormale puisque lorsque plus d'une centaine d'habitants sollicitent votre présence à travers le Comité d'intérêt local, il est du rôle d'un élu, même si la réunion n'est pas forcément agréable, même si ce qui va être dit ne fait pas forcément plaisir, ce n'est pas forcément le rôle d'un CIL de faire plaisir, votre rôle est d'y assister. J'ai trouvé que cette absence marquait peut-être même une sorte de mépris vis-à-vis des habitants. En tout cas c'est comme ça que cela a été perçu.

Lors de cette réunion, les habitants ont exprimé leur malaise, leur mal-être sur des points que vous connaissez, notamment la situation du marché parallèle à la place du 8 mai 1945, la question du filet sous la halle même si des travaux ont eu lieu cette semaine ou la semaine dernière. Il semble que cela ne soit pas suffisant et on voit encore d'ailleurs, les fientes de pigeons sur le bois de la halle.

D'une manière globale, les habitants s'interrogent sur les questions liées à la fermeture de commerces et de renouvellement urbain du quartier. L'actualité toute récente, rue Arrachart avec les voitures brûlées et les problématiques de Clio désossées nous ré-interpelle aussi sur votre absence de volonté de développement de la vidéoprotection sur le quartier.

Par ailleurs le Comité d'intérêt local au-delà de tout ceci se plaint essentiellement d'un manque de dialogue et de travail avec vous. Plus de 24 courriers sans réponse ont été adressés à vous et au maire de Lyon, ce n'est pas une situation normale. Ainsi, sur les relations que vous pouvez entretenir avec la vie associative sur ce quartier, et pas forcément des gens qui seraient uniquement complaisants, nous vous invitons à travailler avec les habitants, avec cette association notamment. Nous pourrions aborder votre gouvernance également sur d'autres sujets, notamment sur l'avenue des Frères Lumière un petit peu plus loin. On se rend compte que finalement, il y a là une concordance des attitudes.

Nous vous invitons, Monsieur le Maire, à être à l'écoute et en dialogue avec le Comité d'intérêt local des États-Unis. Je vous invite.

**M. LE MAIRE.** - Très bien, je vous remercie, M. LÉVY.

Ce serait d'autant plus agréable que sur un sujet comme celui-ci, comme sur d'autres, vous ne soyez à la fois ni accusateur, ni donneur de leçons sur le sujet. Mais pour autant, j'ai envie de vous répondre dans un esprit totalement ouvert et non polémique sur le sujet.

On est très clairement au travail sur la question du quartier des États-Unis comme sur l'ensemble des quartiers de l'arrondissement, sur l'ensemble des sujets de l'arrondissement.

Loin de moi l'idée de nier des difficultés qui existent sur ce quartier, difficultés, et vous le savez si vous êtes honnête sur ce point, qui ne datent pas d'aujourd'hui très clairement. Elles viennent de loin les difficultés du quartier des États-Unis. J'entends très clairement ce qu'il a pu être par le passé et le ressenti que peuvent avoir les habitants, un certain nombre d'habitants aujourd'hui. Il y a des raisons derrière tout ça, on pourrait prendre un très long moment pour échanger sur le sujet si vous voulez, je suis convaincu que vous partagerez ces raisons. Vous savez tout comme moi que tout ne relève pas de la responsabilité de l'arrondissement sur ces sujets.

Pour vous dire à quel point je ne suis pas coupé de la réalité du quartier des États-Unis mais je pourrais revenir indépendamment de ça sur la situation des relations avec le CIL, j'ai eu l'occasion de m'exprimer la semaine dernière dans le journal le Progrès sur les actions que l'on entame sur ce quartier des États-Unis. Je suis allé avec Chrystel BERTRAND, Michèle LE DILY rencontrer le Conseil de quartier avec une très belle participation d'ailleurs, avec des personnes nouvelles qui n'étaient jamais venues au Conseil de quartier, des personnes jeunes donc il y a un renouveau qui se met en place. Notre intention est bien de faire monter en responsabilité, en nombre et en fonctionnement ce Conseil de quartier. On a passé une longue soirée à échanger avec les habitants au sein du Conseil de quartier sur les difficultés que peut rencontrer le quartier mais aussi les potentialités qu'offre ce quartier des États-Unis.

Je suis allé de la même façon avec Claire PERRIN rencontrer les commerçants du boulevard des États-Unis, de Beauvisage, à la brasserie des États-Unis il y a une semaine de ça, pour faire un point avec eux sur la situation commerciale, leur parler des résultats de l'étude d'attractivité que l'on avait dit que l'on ferait et que l'on a faite sur le quartier, partager cela avec eux et puis les inciter à pousser à la création, la recréation d'une association de commerçants qui a existé par le passé à l'occasion de la création du tramway sur le quartier des États-Unis, sur Beauvisage. Les acteurs de cette association d'ailleurs sont partis puisque le responsable était le tenancier du tabac. Un grand nombre de commerces ont changé de responsable, la brasserie a été reprise par quelqu'un de nouveau, c'est le cas aussi du tabac, c'est le cas de la boucherie, c'est le cas de la boulangerie, les pharmacies se sont restructurées aussi entre elles, il y avait aussi le laboratoire d'analyses médicales qui étaient là et puis l'auto-école et puis le magasin de chaussures. Tout un tas de commerçants autour de la table qui sont en train, avec l'appui de Claire PERRIN ici présente, de recréer une association de commerçants. Vous savez très bien, pour que l'on puisse travailler à une redynamisation de ce quartier et notamment des animations commerçantes sur le quartier, on a besoin d'interlocuteurs structurés. La Ville ne peut pas subventionner individuellement un commerçant, par contre elle peut apporter des aides à des structures commerçantes organisées en mode associatif comme on le fait sur Monplaisir et comme on le fait sur route de Vienne. C'est ce que l'on essaye de faire dans tous les quartiers puisque les prochaines réunions de commerçants seront ici, sur le quartier du Bachut. On a aussi besoin d'avoir cette même démarche. On fera la même chose sur Langlet-Santy pour vous dire à quel point on pousse la logique sur l'ensemble des quartiers de l'arrondissement.

On a pris l'engagement aussi, à cette occasion, de faire une tournée de terrain avec les commerçants pour voir les difficultés qui se posent dans leur environnement propre qui sont de plein de natures différentes. On a évoqué tout à l'heure la question des nuisibles mais il y a aussi la question d'entretien, de propreté dont une bonne partie n'est pas sur notre périmètre mais sur le périmètre du bailleur social. C'est la raison pour laquelle on fera cette tournée avec le bailleur social, avec la technicienne d'arrondissement qui a été recrutée à cette fin il n'y a pas si longtemps que ça.

On travaille aussi à l'implantation de nouveaux commerces. Je demandais aux commerçants s'ils savaient combien il y a d'enseignes commerciales sur l'ensemble du quartier des États-Unis. Je ne vais pas vous poser la question parce que je suis certain que tout le monde ne le sait pas. Il y a 117 enseignes commerciales sur l'ensemble du quartier des États-Unis, ce n'est pas rien, ça représente quelque chose, c'est un pouvoir économique qui n'est pas neutre. La part que ça représente par rapport à l'arrondissement, c'est 34 % du chiffre d'affaires de l'arrondissement le quartier des États-Unis. Vous voyez donc qu'il existe quelque chose et qu'il y a un vrai potentiel à exploiter. Quand on dit qu'il y a un grand nombre de commerces qui sont vides, excusez-moi mais ce n'est absolument pas la réalité. Sur 117 commerces, il y en a 13 qui sont des pas de porte libérés aujourd'hui dont un certain nombre nécessite une masse de travaux très conséquente notamment quand on est dans les rues parallèles Serpollières et Wakatsuki pour ne pas les citer. Donc les choses ce travail avec le temps.

On a accompagné, à travers la politique de la ville, l'implantation d'un café associatif de la même façon que l'on est en discussion avec d'autres enseignes parce que notre objectif est de faire venir une diversité commerciale : un primeur, une boulangerie, une boucherie traditionnelle. Il faut que l'on en ait quelques-uns qui viennent. On a des réflexions avec un primeur, par exemple, en ce moment avec la DECA, pour ne rien vous cacher. Il faut qu'il y en ait quelques-uns qui viennent pour qu'une dynamique se mette en place sur l'ensemble du quartier et ça on va le travailler avec l'ensemble des acteurs.

On a évoqué tout à l'heure les questions de santé. Je suis allé dernièrement rencontrer la Maison de santé États-Unis (MSP) qui est sur différents sites, ce sont 50 praticiens de santé sur le quartier des États-Unis donc ce n'est pas rien, cela représente quelque chose. Ils sont aussi un indicateur de l'état d'évolution de ce quartier, ils me racontent aussi des choses. On est en train de travailler avec le bailleur social que j'ai saisi pour leur fournir des locaux qui leur permettent de se réunir avec l'ensemble des médecins. Il y a énormément de choses qui se font.

Il y a trois semaines, on a réuni à l'Hôtel de Ville de Lyon l'ensemble des forces de police. J'avais rencontré il y a un mois de ça le directeur départemental de la Sécurité publique pour l'alerter sur la situation de dérive du marché sauvage qui s'est maintenant implanté les fins de matinée et les après-midis, une fois qu'ils ont compris que la police municipale et nationale n'étaient plus présentes sur les matinées. Elle est toujours présente sur les matinées pour sécuriser et permettre aux commerces alimentaires et du marché de se dérouler dans de bonnes conditions le matin mais ils se sont adaptés et ils interviennent l'après-midi. On s'est réunis avec l'ensemble des forces de l'ordre, avec les services de la Métropole pour avoir une continuité d'entretien puisqu'en fait on s'est retrouvés au début de l'été, par exemple, avec des déchets qui restaient à la fin du marché sauvage pendant 24-48 heures parce que la Métropole n'était plus en capacité d'intervenir. La Métropole a remis les moyens nécessaires pour pouvoir intervenir dès la fin du départ du marché, pas pendant parce qu'il y a des situations un peu tendues parfois avec les gens qui veulent récupérer leurs affaires immédiatement quand la police intervient, mais on adapte. Je ne vais pas dévoiler ici le mode opératoire que l'on a mis en œuvre avec les forces de police municipale et nationale pour changer la façon d'intervenir sur ce marché sauvage. Croyez bien que mon objectif est d'arriver à l'éradiquer, ça ne me fait pas plaisir de voir ce marché sauvage continuer à s'étaler comme il le fait, cela nuit à la tranquillité publique, cela nuit à la salubrité, les habitants sont excédés et je les comprends pleinement. Je serais très heureux qu'il ne soit plus là et de consacrer mon énergie à faire autre chose que de lutter contre ça. Et puis l'argent public, à travers ce que cela représente en termes de coût à la fois pour le ramassage des déchets, pour les coûts de police nationale et municipale. Bien entendu, on a cela à cœur de la même façon que l'on a à cœur de continuer à mener des actions, et là les habitants ne le voient pas forcément parce que les policiers sont en civil, les douaniers sont en civil mais on intervient sur le marché de la même façon avec police et douane sur les questions de trafic de cigarettes dont on note très clairement un déport. C'est bien beau d'avoir mis des compagnies de CRS en plein jour qui patrouillent sur l'ensemble du quartier de la Guillotière mais si vous discutez du coup avec moi, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement,



ou avec mon collègue Cédric VAN STYVENDAEL, maire de Villeurbanne, sur le marché de Grandclément, il vous dira exactement la même chose et on a vu se réaggraver une situation que l'on avait quasiment réussie à éradiquer, il y a quelques mois de ça, sur le marché des États-Unis, sur les questions de trafic de cigarettes.

On a acté le fait de venir, avec les services sociaux de la Ville, traiter les questions de mendicité qu'il y a aussi sur le marché. On a des gens qui importunent et qui intranquillisent un certain nombre de personnes qui viennent faire leurs courses et notamment les personnes âgées sur ce marché qui ont besoin d'être tranquilles, de se sentir en sécurité. Il faut donc que l'on traite ces questions aussi de mendicité donc vous voyez.

Je peux prendre le temps d'en parler, on est aussi allés faire une permanence avec Mohamed CHIH un samedi matin, on est allés rencontrer l'ensemble des commerçants puisque mon objectif, c'est aussi le dialogue avec les producteurs qu'il y a sur ce marché parce que si les producteurs quittent le marché des États-Unis, le marché des États-Unis est fini. On n'aura plus que des revendeurs de produits de plus ou moins bonne qualité. Ceci étant, il y a aussi de très bons revendeurs sur le marché mais l'important est que les producteurs restent en place, donc on est en dialogue permanent avec eux. On est allés les voir pour leur expliquer, justement, l'évolution des modes opératoires, de la manière dont on travaille sur l'ensemble des sujets il y a 15 jours de ça, un samedi matin. Et puis, on a eu l'occasion de discuter avec d'autres commerçants qui sont venus à notre rencontre et qui nous ont dit : « On a des choses à vous raconter sur ce que l'on voit. » On va les rencontrer de manière séparée, on n'a pas voulu discuter avec eux sur le marché pour simplement ne pas les mettre en danger parce qu'eux-mêmes, se retrouvent dans des positions d'agressivité vis-à-vis de leurs étals lorsqu'ils essayent d'intervenir auprès d'un certain nombre d'individus qui les gênent.

Donc voilà, je travaille avec toutes les bonnes volontés, mon objectif c'est d'arrêter dans les propos tenus de tirer ce quartier vers le bas, je veux qu'on le tire vers le haut, c'est ça qui m'importe. Je veux bien bosser avec toutes les bonnes volontés mais certainement pas avec les personnes qui passent leur temps à dénigrer l'action qui est conduite, à ne pointer que les difficultés du quartier sans jamais reconnaître ce qui est fait et tirer le quartier vers le bas.

On va par ailleurs organiser des États généraux de ce quartier des États-Unis pour redialoguer avec l'ensemble des acteurs et traiter l'ensemble des thématiques, voir ce qu'il est possible de faire y compris de la part des habitants. Vous avez bien vu que cet été on a repris aussi le côté des animations sur le quartier, le 13 juillet ne s'est pas fait tout seul. On en a discuté ici dans ce Conseil d'arrondissement. On avait parlé ensemble, par exemple, de la question du feu d'artifice que l'on a finalement réussi à financer. Vous voyez, tout ça ce sont des éléments qui doivent être moteurs mais on a besoin aussi que les habitants et la population de ce quartier se réemparent de ça parce que je pense que l'on a abandonné ce territoire pendant beaucoup trop longtemps, qu'il y a besoin de s'en réemparer, de réoccuper le terrain et d'arrêter de le laisser à des usages que l'on ne souhaite pas voir.

Voilà, j'ai pris un petit peu de temps pour vous répondre, mais il me semblait important de vous faire un point là-dessus puisque vous m'avez interpellé sur ces sujets. Je vous remercie.

M. PELAEZ, allez-y.

**M. PELAEZ.** - Monsieur le Maire.

J'entends tout ce que vous dites. J'ai un petit peu d'expérience, loin de moi de vouloir polémique ou de laisser penser que le travail sur un quartier comme celui des États-Unis est un travail facile. Je suis bien heureux, mais j'allais dire que c'est presque normal, que vous fassiez ce que vous avez à faire avec un certain nombre de vos adjoints mais ce n'est pas parce que c'est compliqué, parfois c'est même très difficile, qu'il ne faut pas aller discuter avec ceux qui ne sont pas d'accord avec vous.

Si je comprends bien, mais peut-être que j'ai mal compris, vous n'avez pas souhaité aller à cette réunion du CIL parce que les gens ne sont pas d'accord avec ce que vous faites et dénigrent ce que vous faites, mais ça c'est la démocratie, Monsieur le Maire. Pour les quelques élus qui sont là, je pense à Christophe et à Patrick, je pourrais dire même si elle n'est plus là, Sandrine qui était dans l'exécutif du mandat précédent, combien de fois nous nous sommes coltinés des réunions avec le CIL, que ce soit celui des États-Unis ou un autre, où on s'en est pris plein la tête mais ça fait partie du jeu. On doit pouvoir discuter avec tout le monde, vous devez essayer de les convaincre, cela fait partie de la démocratie. On ne peut pas

toujours discuter qu'avec des gens qui sont d'accord avec nous et qui trouvent que les choses que l'on fait soient bien. Là je pense que c'est une erreur que vous commettez.

On est tous d'accord, je crois ici, pour dire qu'il y a effectivement une fracture importante qui parfois se fait avec une partie de la population qui du coup, a tendance parfois à aller vers des extrêmes, personne n'a envie qu'ils y aillent. Il faut donc faire ce travail-là aussi même si c'est difficile et même si c'est compliqué.

Vous avez énoncé beaucoup de constats, ne reprochez pas à l'opposition, c'est aussi ça la démocratie, ce n'est pas donner des leçons que de pouvoir vous dire que face à ces constats, on pense que les moyens ne sont pas forcément ceux adaptés, et puis après on fera un bilan. J'entends ce que vous dites, ce quartier a été délaissé, c'est ce que l'on entend à chaque fois. On vous donnera rendez-vous dans quelques années et puis on verra l'évolution qui aura été faite, ça aussi c'est la démocratie, on verra ce qui aura été efficace ou pas. Attention aux termes que l'on peut utiliser, ne renvoyons pas toujours la faute sur le passé. Je l'ai dit au début, effectivement c'est extrêmement compliqué, c'est extrêmement difficile. Ne rejetons pas tout le temps la faute constamment sur les autres.

**M. LÉVY.** - En complément de ce qu'a indiqué notre collègue Louis PELAEZ, je pense qu'à un moment donné, les habitants en ont assez de ces discours à hauteur d'enfants qui consistent à dire ce n'est pas moi, c'est les autres. Je pense qu'à un moment donné, même s'il y a un constat sur une situation difficile ou compliquée, les habitants, quand ils vous invitent à une réunion, ils attendent de votre part de dire voilà ce que je peux faire, voilà ce que je ne peux pas faire, voilà ce que je ne sais pas faire parce qu'un élu ce n'est ni un magicien, ni le Père Noël. À un moment donné, il faut pouvoir expliquer et faire preuve de pédagogie. Comme l'a dit Louis, même si c'est désagréable, même si ça ne fait pas plaisir, il faut accepter de confronter des idées et de parler aussi avec des gens qui ne sont pas d'accord avec vous.

À plusieurs reprises sur des thématiques on vous a interpellé sur un plan de propreté sur le quartier des États-Unis, on vous a interpellé sur des questions de vidéoprotection, on vous a interpellé sur les questions de moyens de politiques publiques en matière de sécurité, on vous a interpellé sur les questions d'éducation.

Il y a une étude très intéressante, et sans vouloir faire de discours claniques, il y a une étude, M. MOURIER l'a peut-être lue par ailleurs, sur les coefficients IPS qui correspondent aux indices sociaux dans les collèges. On se rend compte à nouveau que le collège Longchambon – et donc en parallèle, les écoles de secteur – sont à nouveau dans les secteurs les plus difficiles socialement. On le savait très bien mais on se rend compte que les écarts-types au sein des établissements scolaires se creusent. Quand on a ces situations-là, quand on a ces problématiques de vie de quartier, à un moment donné, qu'est-ce que nous, élus, majorité, opposition, qu'importe, on propose aux habitants pour un moment donné sortir le quartier ?

On sait très bien qu'il y a un fossé social qui se creuse, évitons à nouveau qu'il y ait un fossé démocratique et que les habitants aient le sentiment de ne pas être entendus voire même d'être méprisés. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Juste, M. PELAEZ, je ne veux pas qu'il y ait de malentendu entre nous. Je n'ai aucun problème à aller dans une assemblée discuter avec des habitants qui ne partagent pas mon avis ou qui peuvent avoir plein de revendications de quelque nature que ce soit. Je l'ai fait l'année dernière sur la réunion du CIL. J'y suis allé, il y avait 150 ou 180 personnes, M. LÉVY y était aussi, j'ai passé le temps avec eux, j'ai reçu plusieurs fois le CIL. Je vais au CIL Monplaisir et ils ne sont pas forcément plus gentils parce que c'est Monplaisir. Je vais aller à l'AG du CIL Grand Trou – Moulin à Vent parce qu'ils sont dans une position de discussion qui est constructive avec la mairie d'arrondissement. J'ai reçu le CIL plusieurs fois au début du mandat, j'ai essayé de travailler avec mais à un moment ils ont choisi un autre mode d'action, un autre mode d'attaque.

Je vous rappelle que le président du CIL n'habite pas le quartier des États-Unis, par exemple. C'est assez facile d'aller exploiter aussi les difficultés d'un quartier dans lequel on ne vit pas et dont on se revendique en permanence. La difficulté pour moi n'est pas d'aller discuter avec les habitants. Je vais être jeudi soir, je crois, devant un amphithéâtre plein à Monplaisir, vendredi soir devant une réunion publique

sur la Voie Lyonnaise. Je n'ai aucun problème avec la rencontre avec les habitants. Encore une fois, je retournerai rencontrer les habitants, y compris ceux qui étaient à la réunion avec le CIL parce que j'en vois un grand nombre par ailleurs lors de mes visites régulières sur le quartier des États-Unis.

Il faut que l'on se calme sur la question de la vidéo sur les États-Unis, M. LÉVY, c'est le quartier qui en a le plus dans l'arrondissement. Si la vidéo sur le quartier des États-Unis avait permis de régler les difficultés, je le saurais depuis longtemps et vous le sauriez aussi, or ce n'est pas le cas. On va arrêter de faire monter la mayonnaise et de faire croire aux habitants qu'il n'y a pas de caméra sur le quartier, ce n'est pas vrai, il y en a et en nombre, et si elles permettaient à elles seules de résoudre les problèmes du quartier des États-Unis, on le saurait.

**M. LÉVY.** - Sur les problèmes de Clio et de voitures brûlées, combien de vidéos ont pu être données à la police pour résoudre ce problème ?

**M. LE MAIRE.** - Je veux bien en aparté vous faire l'échange que j'ai eu tout le week-end avec la police, le commissaire GUILLOU, sur ce qui s'est passé, arrestations de dealers ce week-end, interventions. S'il n'y avait aucune intervention des forces de l'ordre sur le quartier, effectivement on abandonnerait le quartier et probablement qu'il n'y aurait pas derrière des conséquences désagréables. Bien entendu qu'il y a des interventions. Derrière, cela déclenche aussi des espèces de représailles, de choses et ainsi de suite comme il y a eu des policiers qui se sont fait agresser ce week-end sur la cité Albert Laurent si vous voulez que je vous livre les détails.

Il faut arrêter de faire croire comme ça qu'il ne se passe rien, qu'il n'y a pas d'action, que l'on n'en a rien à faire et que la sécurité ne me préoccupe pas. La sécurité est ce qui occupe la majeure partie de mon temps sur cet arrondissement, M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Ce n'est pas ce qui a été dit, Monsieur le Maire. Ce sont les moyens que la collectivité met à la disposition des forces de l'ordre pour résoudre les enquêtes et pour justement assurer la tranquillité des Lyonnais. Je ne dis pas que les forces de l'ordre ne font pas le travail, bien au contraire, ni le GOM, ni les effectifs de la police municipale. Je dis que ce sont les moyens que vous mettez à disposition des forces de l'ordre qui sont insuffisants. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - À croire que vous n'êtes pas au Conseil municipal et que vous n'entendez pas ce que vous avez par ailleurs voté qui était l'augmentation des effectifs, 500 000 € d'augmentation de moyens donnés à la police municipale pour intervenir. On peut refaire la liste de tout ça si vous voulez. Plus 60 policiers municipaux créés sous le mandat. Vous l'avez voté ça avec nous, M. LÉVY, en Conseil municipal, ça a été un vote à l'unanimité je vous rappelle. Ne venez pas me dire qu'on ne met pas du tout d'augmentation de moyens dessus, ça ne correspond pas à la réalité.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Du coup que je retrouve le fil. On passe au volet voirie-végétalisation et je passe la parole à Chrystel BERTRAND sur le rapport 4624.

#### **4624 – Attributions de subventions pour la protection animale.**

**Mme BERTRAND.** - Il s'agit d'une délibération sur l'attribution de subventions pour la protection animale.

Monsieur le Maire, chers collègues. Nous, écologistes en responsabilité à la mairie de Lyon, avons mis au cœur de nos actions la prise en compte de la condition animale avec un adjoint au maire de Lyon, mais aussi 7 adjoints ou maires d'arrondissement qui portent cette délégation.

Les actions sont nombreuses : végétalisation de l'assiette de nos enfants à l'école, aménagement d'aires de liberté canines et, entre autres, une Fête des animaux dont la deuxième édition a eu lieu ce

samedi 8 octobre et qui fut une véritable réussite d'après les retours que j'ai pu obtenir des associations présentes – cette année, il y en avait 30 ; l'année dernière, à peine une petite dizaine – et aussi des habitants et habitantes que j'ai pu croiser ce jour-là. Il y a eu également, lors de cette Fête des animaux, trois conférences sur les animaux sauvages, domestiques et les animaux d'élevage. Le but de cette manifestation était de mettre en lumière les actions de toutes les associations en faveur de la condition animale. Eh oui, nous avons pour ambition de faire de Lyon une ville exemplaire pour le bien-être animal.

Concernant cette délibération sur la gestion des chats errants et leur stérilisation, la direction de la Santé est aidée par des associations dans le cadre de cette obligation réglementaire. Stériliser les chats est un enjeu de bien-être animal, et c'est l'une de nos priorités dans ce domaine pour maîtriser la surpopulation et la prolifération des chats. Il faut rappeler qu'un couple de chats non stérilisé, ce sont plusieurs milliers d'individus en quelques années. Nous souhaitons mener une campagne de stérilisation plus large l'année prochaine, lors du renouvellement du marché actuellement en cours.

Suite à un appel à projets, deux associations sollicitent des subventions, comme l'année dernière, pour accomplir correctement cette mission. Il s'agit donc de la Société Protectrice des Animaux (SPA), l'autre association se nomme les Chats de Loyasse. Toutes les deux sont parties prenantes de notre politique de stérilisation des chats errants.

Un petit focus sur chacune de ces associations.

La SPA gère le refuge de Marennes et le dispensaire qui est situé à Lyon 3, un dispensaire ouvert aux personnes à faibles ressources afin qu'elles y fassent soigner leurs animaux de compagnie, compagnons essentiels dans leur vie quotidienne. Elle participe aussi à la réinsertion sociale de personnes lyonnaises en chômage de longue durée, en leur proposant des contrats de travail au sein de ces structures de soins. Outre cette action sociale, la SPA participe à une véritable action de santé publique en vaccinant et en apportant des traitements antiparasitaires sur les animaux. La SPA joue également un rôle essentiel dans la coordination des campagnes de stérilisation en partenariat avec la Ville à travers la direction de la Santé, la SAPCA et les Chats de Loyasse pour capturer, ils disent « trapper » dans leur jargon, les chats, les stériliser, les identifier et les relâcher sur le site où ils ont été trappés. Ils obtiennent ainsi le statut de chat libre et sont propriétés soit du maire de Lyon, soit d'une association. Ce partenariat est précieux car il permet un suivi sanitaire de ces chats, une réduction des nuisances olfactives, les odeurs d'urine, et des nuisances sonores. Il faut savoir qu'une femelle stérilisée c'est moins de miaulements pour les habitants. Cette association sollicite aujourd'hui une subvention 5 000 €.

Concernant les Chats de Loyasse, cette association fondée en 2017 est reconnue d'intérêt général. Bien que principalement située dans le 5<sup>e</sup>, elle agit sur tout Lyon et a pour but d'accorder une aide aux personnes et aux associations qui s'occupent des chats errants, ainsi que d'autres animaux abandonnés ou maltraités. Cette aide est dans plusieurs registres : la distribution alimentaire, le financement de soins vétérinaires et des stérilisations, la sensibilisation du public sur les conditions de vie des chats errants ou libres et notamment, à ce sujet, la sensibilisation des habitants et habitantes sur les mères nourricières. Ce sont principalement des femmes, c'est pour ça qu'on les appelle les mères nourricières, qui nourrissent les chats errants sur site. Cette association participe à la politique de la Ville de Lyon en limitant la prolifération féline et en protégeant ainsi la santé des Lyonnaises et des Lyonnais. Elle sollicite cette année une subvention de 8 500 € pour le local qu'elle souhaitait depuis longtemps afin d'accueillir les chatons et les chats après stérilisation ou même les chats blessés avant qu'ils soient placés soit en famille d'accueil, soit au refuge de Marennes.

Comme vous le voyez, ces associations font un travail de terrain remarquable et précieux en partenariat avec les services de la Ville. Je vous propose donc d'approuver ces subventions. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci, Mme BERTRAND. Questions ? (*Non*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Hubert BÉCART concernant la requalification de l'avenue des Frères Lumière.

**4838 – Lancement de l'opération n° 58003001 « Requalification de l'avenue des Frères Lumière » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 - Approbation du programme et du principe d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville.**

**M. BÉCART.** - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues.

Comme vous le savez, la concertation sur le projet de requalification de l'avenue des Frères Lumière, de la rue du Premier-Film et de la place Ambroise Courtois s'est achevée le 14 mai 2022. 331 contributions ont été déposées sur le registre en ligne, donnant lieu à 1 285 votes. De nombreux ateliers ont été organisés par lieu, par thème, par type de public (riverains, commerçants). Une réunion publique s'est tenue le 29 mars et a rassemblé 450 personnes. Une enquête portant sur les liens entre commerce et mobilité a également été réalisée sur l'avenue et a donné lieu à 1 634 réponses. Enfin, des comptages de trafic par mode de déplacement ont permis de dresser un tableau presque complet des usages de ce quartier.

Sans spoiler la réunion publique de jeudi soir, la présente délibération vous propose donc d'approuver les éléments saillants de la concertation afin que les études puissent être lancées et définir un projet d'aménagement qui réponde à ces orientations. Celles-ci portent principalement sur :

- l'agrandissement du domaine des piétons qui sont les premiers usagers de l'avenue et de ses commerces ;
- la sécurisation de leur cheminement ;
- la sécurité des usagers à vélo,
- la réduction du trafic automobile ;
- la possibilité de piétonnisation événementielle ;
- la végétalisation de l'avenue afin de créer de l'ombre et améliorer son confort d'été ;
- un principe de lisibilité dans l'usage du stationnement en ne conservant que les emplacements logistiques et les places réservées aux personnes à mobilité réduite, étant entendu qu'une grande partie de l'espace serait végétalisée ;
- Pour la place Ambroise Courtois : la reconnexion de la façade ouest avec la place centrale ;
- Pour la rue du Premier-Film : la pérennisation de la piétonnisation actée par nos prédécesseurs au travers d'un aménagement plus qualitatif et accueillant, tant pour les usagers de l'institut Lumière que pour les enfants et les parents de l'école Lumière.

Par ailleurs la Ville de Lyon étant compétente en matière d'espaces verts, d'éclairage public et de vidéoprotection, il vous est proposé pour davantage d'efficacité dans cette opération d'aménagement d'en transférer la maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon et d'approuver une participation financière de la Ville à hauteur de 800 000 €. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci, M. BÉCART. Question ? M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Monsieur le Maire, fait assez rare, on a quand même dans le public des personnes qui font part de leur mécontentement dans le respect de notre règlement intérieur. Dans un souci de dialogue que vous avez évoqué dans le rapport précédent, il me semblerait intéressant que notre Conseil d'arrondissement puisse s'interrompre quelques instants comme le règlement intérieur normalement le permet, de procéder à une interruption de séance afin de pouvoir donner brièvement la parole aux personnes qui sont dans le public qui expriment leur inquiétude. Nous vous sollicitons donc pour cette interruption de séance.

**M. LE MAIRE.** - Merci, M. LÉVY.

Vous avez fait le chemin jusqu'à nous ce soir, j'accepterais bien volontiers. Ce n'est pas une réunion publique donc je ne vais pas faire d'interruption de séance, par contre, je vous donne bien volontiers

rendez-vous et j'accepte tout à fait de vous recevoir et d'échanger avec vous. On se cale le rendez-vous tout de suite après quand vous voulez si vous le souhaitez.

Autre question ? M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - C'est dommage parce que je pense que c'est un échange qui concerne tout le Conseil d'arrondissement, tous les habitants. Nous sommes les représentants des habitants donc il aurait été intéressant pour nous éclairer dans notre vote et notre débat de pouvoir entendre les commerçants. Je trouve que votre réponse est dommage une fois de plus.

Sur ce dossier il faut vous reconnaître, Monsieur le Maire, un certain talent parce que vous avez quand même la capacité sur un sujet qui est consensuel, la requalification de l'avenue des Frères Lumière, la nécessité d'engager un certain nombre d'aménagements, un sujet qui faisait consensus y compris parmi les commerçants – on les a entendus à plusieurs reprises dire qu'ils étaient d'accord pour retravailler sur la question de l'avenue – mais finalement de faire de ce sujet qui pouvait rassembler un sujet qui divise et qui oppose une fois de plus. Je ne vais pas revenir sur le rapport précédent ou sur d'autres. Aujourd'hui, on est face à une absence de dialogue et de concertation. Certes, vous dites : « Je suis prêt à rencontrer d'autres personnes. » Je vous invite surtout à retravailler ce dossier et ce rapport qui a été voté, je crois en catimini, à la Métropole en Commission permanente pour éviter tout débat public. Aujourd'hui, même si nous sommes en Conseil d'arrondissement, sachant que c'est la Métropole qui a en grande partie de la main sur ce dossier, on constate, comme l'a exposé votre adjoint, un manque de dialogue, de concertation avec les commerçants, avec les riverains, avec le Comité d'Intérêt Local là aussi de Montplaisir, avec l'association des commerçants, avec l'autre association des commerçants du marché qui vous a exprimé d'ailleurs à plusieurs reprises son mécontentement.

Vous dites que vous voulez supprimer le stationnement sur l'avenue des Frères Lumière, poursuivre le travail finalement sur la rue du Premier-Film sans d'ailleurs indiquer comment et quel statut aura le parking qui est situé derrière l'Institut Lumière. Donc finalement, il y a vraiment une question de vocabulaire parce que ce que vous appelez « requalification », c'est une piétonnisation puisque dans le rapport et les discussions qui ont eu lieu à la Métropole en Commission voirie, mais aussi à la Ville de Lyon en Commission d'urbanisme, il a été indiqué que la piétonnisation dite événementielle dans le rapport pouvait aller jusqu'à une piétonnisation tous les samedis voire tous les week-ends.

On vous invite donc à revenir très fortement sur cette étude, sur ce travail, parce que l'action que vous allez mener sur l'avenue des Frères Lumière, même si on a vu certains messages qui consistent à comparer ce que vous faites, notamment, avec ce qui a pu être fait sur les berges ou à une époque sur la place Ambroise Courtois lorsque dans les années 80 la place était un parking, ce sont deux choses complètement différentes. Vous allez affaiblir les commerçants, le commerce et l'activité économique sur ce quartier. Vous allez l'affaiblir au moment où il y aura plus de 600 places de stationnement sur le projet des Nouvelles Galeries, où 23 000 m<sup>2</sup> de nouveaux commerces seront installés. Vous affaiblissez l'avenue des Frères Lumière au moment où des navettes, tous les week-ends, font le chemin de Grange Blanche pour aller au Village de marques en Isère.

C'est un mauvais coup que vous portez aux commerçants de Monplaisir. Tous les commerçants ne se relèveront pas de ce mauvais coup et vous le savez. Finalement, à terme ce que vous voulez, c'est refermer le quartier sur lui-même, dire que l'on va rester uniquement à travers le commerce et la proximité des habitants du quartier de Monplaisir en expliquant que les personnes peuvent éventuellement se garer ou aller dans les rues limitrophes qui sont déjà surchargées.

Vous avez demandé à des bureaux d'études, certains sont au hasard de Grenoble, d'élaborer un certain nombre de statistiques dans lesquelles on nous explique que les commerces, finalement, ne vivent que très peu avec des personnes extérieures au quartier. M. BÉCART s'est répandu à plusieurs reprises en expliquant que c'était un chiffre entre 6 et 8 % alors qu'une autre étude de la CCI évaluait ceci, il y a moins de deux ans, à un tiers. Lorsque vous demandez à la plupart des commerçants, c'est également le chiffre qu'ils vous donnent.

Ce rapport n'est pas un rapport qui travaille sur les problématiques d'environnement, ce n'est pas un rapport qui prend en compte les aspirations et les demandes des habitants. C'est un rapport qui manque

de bon sens et qui va affaiblir le quartier de Monplaisir sur une durée assez longue. Je vous remercie pour votre écoute et nous sollicitons de votre part le fait de revenir sur cette très mauvaise décision. Merci.

**M. LE MAIRE.** Merci, M. LÉVY.

Le moins que l'on puisse dire c'est que de toute évidence, vous êtes déjà en campagne pour 2026 et que vous maniez le mensonge de manière assez éhontée, je trouve, une capacité à caricaturer et désinformer qui est assez fantastique. Je ne vais donc pas vous répondre ce soir, je répondrai jeudi soir à la réunion publique qui a lieu à la Manufacture des Tabacs. Nous ne sommes pas dans une réunion de concertation, nous sommes dans un Conseil d'arrondissement. La concertation a eu lieu – je vous demande de ne pas m'interrompre – y ont participé tous ceux qui ont eu envie d'y participer. Ceux qui pensent ne pas avoir été entendus mais qui se sont abstenus de participer, effectivement cela pose un problème dans un fonctionnement que l'on a voulu totalement démocratique et ouvert. L'ensemble des gens qui se sont exprimés, se sont exprimés.

Quant aux associations de commerçants, excusez-moi, monsieur Pascal SERGE, je le croise tous les week-ends sur différents marchés. Gwenaël BELBEOCH était encore dans mon bureau il y a 15 jours de ça en arrière. Croyez-moi, je discute avec les structures représentatives des commerçants mais j'ai bien conscience qu'elles ne représentent pas forcément l'intégralité des commerçants, puisque certains peuvent ne pas en être adhérents tout simplement, c'est leur droit, il n'y a pas de sujet là-dessus.

Essayez de ne pas raconter d'une part ce que vous ne savez pas sur comment je travaille avec les uns et les autres, et puis le reste on verra ça jeudi soir.

M. PELAEZ, je vous en prie.

**M. PELAEZ.** - C'est un peu compliqué de pouvoir discuter sereinement. Là on n'est pas dans une réunion de concertation, on est entre élus et on va voter donc s'il y a bien un lieu où il doit y avoir débat, c'est bien ici. Je ne pense pas que vous puissiez dire le contraire.

Je ne vais pas regretter ici ce que j'ai déjà regretté à la Commission permanente de la Métropole, parce qu'effectivement ça a été assez désagréable que sur un sujet aussi important, un sujet qui dépasse largement les 4 M€, un sujet – vous le dites vous-même, ça été repris plusieurs fois, c'est même écrit dans la délibération de la Métropole – qui est un dossier emblématique de ce mandat, que nous n'ayons pas pu avoir un débat normal, démocratique en séance publique et que cela ait été fait – oui je le regrette, je le répète – en catimini à huis clos alors qu'il n'y avait rien qui justifiait, rien, ni techniquement, ni sur le plan du calendrier, que ce dossier ne puisse pas être passé en séance publique. On a eu une séance publique à la Métropole il y a à peine un mois, et il y en a une dans à peine un mois. Il n'y avait donc rien qui justifiait cela si ce n'est, on ne peut que le comprendre comme ça, la volonté ou la difficulté de pouvoir en débattre sereinement et tranquillement.

Après, il y a une majorité et une opposition, de toute façon vous avez la majorité donc vous pourrez tranquillement faire passer ce que vous avez envie de faire passer, acceptez au moins qu'il puisse y avoir ce débat-là.

Nous ne sommes pas là, et moi le premier, pour défendre quelque lobby que ce soit, quelque association que ce soit, quelque association de commerçants. Ce qui m'intéresse, c'est que l'on puisse essayer sereinement de pouvoir discuter de l'intérêt général sur ce qui nous concerne ici aujourd'hui, ce quartier Monplaisir et le quartier de l'avenue des Frères Lumière.

Effectivement, cela a été dit par mon collègue, c'était un sujet sur lequel il y aurait pu y avoir consensus mais je pense que comme à la Métropole vous avez un peu de difficulté avec ce terme-là. Je le répète, vous avez la majorité donc vous pourrez faire ce que vous avez envie de faire, il n'y a aucun souci. Parfois, on sort grandi en essayant de trouver un consensus qui convienne à tout le monde et pas uniquement à ceux dont on imagine qu'il nous ressemble.

On était tous d'accord pendant la campagne électorale, je crois qu'il n'y a pas une liste qui n'avait pas proposé effectivement de requalifier l'avenue des Frères Lumière, de la végétaliser, en tout cas nous. Je vous mets au défi de me dire le contraire, parce que c'est moi qui ai écrit sur cette partie-là. M. BERZANE,

ne jouez pas à ça, je ne suis pas du genre à polémiquer mais il ne faut pas non plus trop me pousser, d'accord ?

On a effectivement défendu et on l'avait même chiffré. Après on n'était pas sur le même projet que vous, pas de souci, mais on peut essayer de faire en sorte que ce quartier dont tout le monde reconnaît qu'il fonctionne bien, tout le monde, la preuve il y a plein de nouveaux arrivants – je l'ai dit en séance – il y a plein de nouveaux arrivants qui siègent au Conseil de la Métropole qui ont choisi ce quartier-là parce que justement, c'était un quartier agréable à vivre, où il y avait du commerce et où effectivement, tout se passait bien.

Qu'il faille l'améliorer, évidemment, qu'il faille faire en sorte que l'on arrive à végétaliser un maximum là où on pouvait l'avenue des Frères Lumière, évidemment, mais ce n'est pas forcément résoudre le problème. D'abord, si on met à mal un certain nombre de commerces et que du coup, ce quartier qui est si agréable à vivre pour que tout le monde ait envie de venir y vivre perde de cette attractivité et de ce plaisir à y être. C'est quand même dommage, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, on ne fait pas de la politique pour ça me semble-t-il. Ce n'est pas non plus résoudre un problème que de renvoyer sur les rues adjacentes les difficultés.

Je connais bien ce quartier, vous le savez, je l'ai dit, cela fait plus de 30 ans que j'y travaille. J'y travaille au quotidien, c'est physique puisque l'on est obligé de se déplacer quasiment dans toutes les rues au quotidien pour savoir que les rues adjacentes ne sont pas en capacité de pouvoir absorber. Vous pouvez me dire le contraire et on ne se mettra pas d'accord, tant pis. C'est le terrain qui me le dit, ce n'est pas parce que j'ai envie d'avoir une joute politicienne avec vous. C'est parce qu'on le vit au quotidien avec tous mes collaborateurs, qui travaillons au quotidien sur ce territoire-là. Si c'est pour emboliser et rendre la situation encore plus difficile sur les rues adjacentes pour pouvoir aller au bout de votre marqueur politique, il n'y a que comme ça que j'arrive à le comprendre, je trouve que ce n'est pas ce grandir politiquement.

**M. LE MAIRE.** - D'accord.

M. PELAEZ, pourquoi diable voudrions-nous tuer l'activité de l'avenue des Frères Lumière ? Pourquoi ? Vous savez, je le redis, on aura le temps d'en discuter pendant les deux heures de la réunion d'après-demain soir. Dans ce dossier, l'intérêt d'avoir la concertation malgré tout c'est d'entendre ce qu'ont dit l'ensemble des interlocuteurs, que ce soient les structures économiques, les structures associatives, éducatives, culturelles du quartier et les habitants qui y résident. Les habitants qui y résident, c'est une part importante aussi du quartier.

Dans tout projet de cette nature, quand on chamboule quelque chose, il va forcément y avoir des mécontents. On va avoir d'un côté du spectre ceux qui vont nous dire très clairement « vous avez trahi votre parole, vous n'êtes pas allés assez loin », ce seront les adeptes de la piétonnisation totale permanente de l'avenue, et puis de l'autre côté, ceux qui disent « tout va très bien, il ne fallait strictement rien bouger, rien changer ».

On n'est ni d'un côté ni de l'autre côté. C'est aussi ça être raisonnable, avoir un peu de bon sens, d'entendre et d'écouter ce qui se dit de part et d'autre sur l'ensemble du spectre. C'est ça d'aboutir à donner des orientations d'études qui vont permettre de faire des propositions dans le sens de ce que l'on va présenter et de ce que vous avez déjà en partie entendu en commission.

Bien entendu que l'objectif n'est pas de dire « on va renvoyer la circulation dans les petites rues adjacentes » et de dire aux habitants qui y résident « vous allez vous trouver avec un flot de voitures chez vous ». Des éléments de programme, cela sert à un maître d'œuvre pour faire des études, donc de proposer y compris des évolutions de plan de circulation nécessaires à apaiser la circulation. C'est l'objectif premier qui a été mis : apaiser la circulation. Il est évident qu'un aménagement qui maintiendrait le même niveau de circulation dans ce quartier n'aurait pas atteint globalement son objectif, mais là-dessus je suis sûr que l'on est d'accord.

Si on veut atteindre un objectif, il faut que l'on se donne les moyens. C'est la question des moyens qu'il y a derrière que je ne connais pas aujourd'hui puisque je n'ai pas le résultat des études sur la base du programme, qui est en partie celui que vous avez entendu à la Métropole, qui va être donné au maître d'œuvre pour faire ces études. On va éviter de crier avant d'avoir mal sur ces questions.



Je suis désolé, on peut effectivement ne rien bouger, vous savez qu'une ville est faite pour évoluer. Nos prédécesseurs ont fait évoluer Lyon dans les 30 dernières années, regardez comment cette ville a changé et a bougé. C'est en ce moment le Festival Lumière, c'est l'occasion de revoir plein de vieux films qui montrent ce qu'était Lyon dans les années 70-80, ça ne ressemblait pas du tout à ce qu'est Lyon aujourd'hui. On peut considérer que depuis Michel NOIR en l'occurrence, le Vieux Lyon a été fondamentalement transformé et ne ressemble plus à ce qu'il était, et cela a continué comme ça au fil des ans. Chacun a pris sa part du gâteau, et la ville dans laquelle on est aujourd'hui est celle qui a été pensée par nos prédécesseurs. Sont-ils allés assez loin ou pas, c'est une autre question, c'est un autre débat mais en tout cas ils ont fait bouger et évoluer la ville pour essayer de nous livrer ce qu'ils pensaient être bon pour nous aujourd'hui.

Le rôle que l'on a vous et moi en tant qu'élus, au-delà de ce que l'on entend de part et d'autre, c'est de penser malgré tout quelle est la ville que l'on va livrer aux générations futures, à vos enfants, à nos enfants, nos petits-enfants et arrière-petits-enfants. C'est ça le travail que l'on fait, tout en considérant la vie de la situation actuelle, c'est le sens du travail d'un élu. Un élu, je rappelle, on a des choix, on doit choisir.

Alors vous avez raison, on pourrait y aller franco en disant « on ne demande l'avis à personne, on a la majorité écrasante, on décide, on fonce » et j'évite de me faire une réunion publique avec 400 personnes après-demain soir où, forcément, il n'y aura pas que des choses agréables à entendre. Vous voyez bien que je n'ai pas de problème sur le fait d'entendre des choses de gens qui ne sont pas d'accord avec ce que l'on fait ou avec ce que l'on pense. C'est tout à fait logique dans un débat démocratique d'agir comme ça.

Je me suis promené aussi. Si on ne bouge pas, ce qui va finir par tuer tout le monde c'est l'inaction. Quand on se promenait cet été sur l'avenue des Frères Lumière, je suis désolé mais il n'y avait strictement personne parce qu'il faisait 45° et vous le savez très bien. Vous voyez bien que l'inaction serait catastrophique donc on doit continuer à bouger.

**M. PELAEZ.** - Ce n'est pas parce que vous allez enlever 100 % des véhicules en voirie que tout d'un coup, la température va diminuer de 15° sur l'avenue des Frères Lumière. On est tous d'accord sur le fait qu'il faille végétaliser, je répète, on a tous été d'accord là-dessus, tous.

Moi ce qui m'intéresse, parce que l'on n'est pas ici dans une réunion technique entre professionnels pour savoir comment techniquement cela va être de fait demain, moi ce qui m'intéresse ici, parce qu'on est entre élus, c'est ce qu'on vote. Ce qui m'intéresse, c'est ce qu'il y a dans la délibération. Dans la délibération il est écrit que les places qui sont supprimées sur l'avenue des Frères Lumière seront reportées sur les rues adjacentes. C'est écrit, on l'a votée lundi, lisez la délibération de la Métropole. Je ne mens pas, c'est écrit dans la délibération, on l'a votée lundi.

De la même manière, lors de la Commission voirie-déplacements, effectivement c'est un dossier Métropole, les responsables de ce dossier ont dit : « Oui, on a bien compris que ce qui ressortait de la concertation ce n'était pas la piétonnisation qui était souhaitée mais on va quand même faire de la piétonnisation événementielle et puis je pense qu'on va certainement le faire tous les samedis et puis peut-être tous les week-ends. »

Vous voyez, comment voulez-vous que l'on puisse avoir un débat serein lorsque les choses sont faites comme ça ? Si vous voulez que l'on puisse avoir un débat serein sur ces questions-là, jouons les choses correctement.

Évidemment, ce sont des très belles paroles que vous avez dites, Monsieur le Maire, évidemment qu'une ville évolue et qu'elle va évoluer, que vous la faites évoluer, c'est normal, il n'y a pas de souci là-dessus, mais si la ville a évolué jusqu'à présent, ou en tout cas sur ces 20 dernières années, elle s'est faite principalement dans le consensus. Principalement dans le consensus parce que tout le monde a à y gagner. Aujourd'hui, on voit une véritable cassure dans votre méthode et moi je le regrette parce que ce n'est pas comme ça que l'on réussit.

**M. LE MAIRE.** - Je vous remercie.

Il n'y a jamais eu de projet de cette nature qui s'est fait totalement dans le consensus, ce n'est pas vrai. Dès que l'on a touché la place de la voiture en ville, il y a forcément toujours eu des levées de boucliers, des oppositions fortes, tout le temps. Cela a été vrai, vous l'avez dit, M. LÉVY, vous pouvez dire « on ne compare pas la suppression du parking de la place Ambroise Courtois avec le réaménagement de l'avenue », ben si on le compare parce que cela restait de la suppression de places de stationnement. Quand les quais du Rhône se sont faits, je suis désolé, ça s'est fait aussi dans la douleur, les gens étaient vent debout contre la suppression du stationnement. Les évolutions de cette nature ne se font jamais aussi tranquillement que vous voulez bien le dire. On va reprendre la suite de cette discussion lors de la réunion publique jeudi soir.

**M. LÉVY.** - Votre vision notamment par rapport à la piétonnisation, est-ce que cette piétonnisation que vous dites événementielle, est-ce qu'elle aura lieu une fois par mois, une fois toutes les semaines, une fois tous les 15 jours ? Comment vous voyez les choses ? On a besoin de comprendre.

**M. LE MAIRE.** - Je vous ai dit que je préciserai à la réunion de restitution de la concertation ce que nous allons faire.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Louis PELAEZ, Charles-Franck LÉVY et Cécile COUDER.

Qui s'abstient ? Christophe COHADE.

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Je vous laisse la parole, M. BÉCART, sur le rapport suivant tout aussi intéressant concernant le marché des trottinettes.

**M. BÉCART.** - Monsieur le Maire est trop bon quand il dit que vous déformez les faits, moi je vous trouve indigne de votre fonction. Votre capacité à déformer les faits...

**M. LE MAIRE.** Hubert, stop. M. BÉCART, on ne revient pas.

**M. BÉCART.** - Pardonnez-moi, pardonnez-moi.

**M. LÉVY.** - Monsieur l'Adjoint, vous vous excusez immédiatement. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas la même opinion que vous que nous sommes indignes. C'est vous qui êtes indigne à l'instant. On n'accepte pas parce que l'on n'est pas d'accord avec vous.

**M. BÉCART.** - Et moi je n'accepterai pas votre attitude, Monsieur. Laissez-moi répondre, Olivier.

**M. LÉVY.** - C'est inacceptable.

**M. BÉCART.** - Est-ce que je peux justifier mon mot ?

**M. LE MAIRE.** - Messieurs, s'il vous plaît. Nous ne sommes pas dans une réunion publique, je vous le redis.

M. BÉCART, on ne revient pas sur une délibération votée. Je vous demande de passer à la délibération suivante.

**M. BÉCART.** - Par respect pour toi, Olivier, je passe à la délibération suivante.

#### **4631 - Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon.**

**M. BÉCART.** - Chers collègues.

Les trottinettes partagées se sont incontestablement installées dans le paysage de la mobilité lyonnaise, avec 400 000 trajets en 2021 et un doublement de la distance parcourue par rapport à l'année dernière. Depuis 2020, la mairie de Lyon s'est attelée à mettre de l'ordre dans ces nouveaux services de mobilité. Tout d'abord, en régulant le nombre de véhicules et les modalités de stationnement dans l'espace public.

Sur la moitié du 8<sup>e</sup> arrondissement, les trottinettes doivent donc obligatoirement être stationnées sur les emplacements de stationnement partagés avec les vélos et d'ici quelques mois, sur les emplacements exclusivement réservés aux trottinettes qui verront le jour dans les secteurs les plus tendus en stationnement vélo de notre arrondissement.

La croissance de l'usage de ces trottinettes s'accompagne donc naturellement d'une augmentation de la contribution financière de ses opérateurs donc, de la redevance d'occupation de l'espace public qui passerait de 45 à 60 € c'est-à-dire autant que la Ville de Paris. Cette augmentation anticipe le nouvel appel à projets destiné à remettre en concurrence les opérateurs actuellement présents sur le territoire, sur la base d'un cahier des charges beaucoup plus exigeant en termes de durabilité des véhicules, de sécurité des usagers, de respect du code de la route, d'accessibilité, d'inclusivité du service, de report modal depuis la voiture et de développement de l'intermodalité.

Voilà la direction que nous avons fixée pour l'évolution de ce service de mobilité et que je vous propose d'approuver.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des questions ? M. COHADE.

**M. COHADE.** - Monsieur le Maire.

Sans rentrer dans la polémique, est-ce que vous me permettez de justifier mon vote sur le précédent dossier ? En fait nous nous sommes abstenus sur ce dossier, ce n'est pas tant l'utilité et la nécessité de retravailler cette avenue, là-dessus on est tous d'accord, mais c'est le montant et les moyens mis en face qui sont assez importants. On regrette qu'une partie de ces montants des budgets de la direction de la voirie n'ait pas été mise pour retravailler d'autres grandes artères de notre arrondissement.

Voilà la raison de notre abstention sur ce dossier. Merci de m'avoir permis de le faire après le vote.

**M. LE MAIRE.** - Très bien.

Y a-t-il des questions sur cette délibération concernant les trottinettes ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet Vie associative-Égalité hommes/femmes-Sport. Aurélie MARAS, je vous passe la parole pour le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

#### **4753 – 7<sup>e</sup> Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021.**

**Mme MARAS.** - Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous présente aujourd'hui la délibération relative au rapport sur la situation en termes d'égalité femmes/hommes. Ce rapport revient sur les actions de la Ville d'une part en tant qu'employeur, et d'autre part en tant que collectivité garante des politiques publiques en faveur de l'égalité.

Tout d'abord, sur la question de l'égalité salariale, je souhaite commencer avec une date : le 3 novembre. À compter du 3 novembre, les Françaises cessent symboliquement d'être payées en raison

des inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Cette situation est insupportable et injuste, les raisons en sont multiples : discrimination, sexisme, temps partiel qui ne relève pas toujours d'un choix, carrière entrecoupée, métier peu valorisé.

Face à ce constat alarmant, la Ville de Lyon a pris des engagements forts avec notamment, un plan d'action adopté lors du Conseil municipal de janvier 2021 :

- Tout d'abord, une revalorisation des rémunérations sans précédent avec un total de 7,1 M€ dont 4,7 M€ consacrés à la revalorisation des rémunérations en catégorie C.

- Ensuite un objectif de rééquilibrer le régime indemnitaire au profit des filières les plus féminisées, on les connaît toutes et tous, les filières administratives, sociales, médico-sociales et culturelles.

En 2020, à la Ville de Lyon, l'écart entre de rémunération entre les femmes et les hommes était de 12,9 %, il s'agit d'une moyenne de rémunération qui traduit principalement des différences de position dans l'organisation, les hommes occupant plus souvent des postes à responsabilité.

Ce plan prévoit un travail important sur l'égalité femmes/hommes face aux promotions. Ce plan offre également une meilleure conciliation vie professionnelle/vie familiale pour les agents et agentes, des nouvelles mesures pour la parentalité avec une durée du congé paternité qui est doublée, avec une campagne pour inciter les jeunes pères à prendre l'intégralité des jours disponibles, avec des aménagements horaires pour les femmes qui allaitent ou tirent leur lait. Notre responsabilité est de tout mettre en œuvre, à notre échelle, pour renforcer la dynamique en faveur de l'égalité.

Maintenant, sur la dimension égalité femmes/hommes comme politique publique transversale, nous avons multiplié les initiatives depuis le début du mandat. Je voudrais en citer quelques-unes.

- Tout d'abord, un dispositif inédit, le dispositif Angela, qui a pour but de lutter contre le harcèlement de rue. Il s'agit d'identifier des commerces refuges en cas d'agression. Les premiers retours sont très positifs. Trois formations sont ouvertes au public et également aux commerces qui souhaitent être partenaires et se tiendront d'ici la fin de l'année.

- Autre dispositif inédit à la Ville de Lyon, en 2022 a débuté l'analyse du budget sensible au genre. Il s'agit d'analyser objectivement la façon dont les dépenses publiques sont réparties entre les femmes et les hommes. Cela permet de prendre conscience que les politiques publiques ne sont pas neutres et de mieux repérer les inégalités. Je vous recommande à ce titre le livre « L'Égalité de genre dans l'aménagement urbain » publié l'an dernier, qui donne des préconisations très concrètes.

- Ensuite, une initiative débutée sous les précédents mandats que nous souhaitons poursuivre et renforcer, il s'agit des inaugurations de rues et d'équipements publics portant des noms de femmes. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, on peut citer Miriam Makeba, Gisèle Halimi, Anne Sylvestre. Nous multiplierons ces initiatives afin de valoriser les femmes qui ont marqué l'histoire par leur engagement.

Maintenant, sur le volet Sport. En lien avec la direction des Sports, un travail important a été engagé pour encourager les pratiques sportives des femmes en club et valoriser leur place également dans les postes de direction et les conseils d'administration. Sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, les résultats sont très encourageants, avec une augmentation significative de la part des femmes dans la plupart des clubs. Les données en 2022 :

- Tout d'abord la création d'une section futsal féminine à Lyon Moulin à Vent. Notre arrondissement accueille la première équipe de futsal féminine de Lyon.

- Côté basket, la mobilisation du SELGT Basket qui a créé une nouvelle section féminine en septembre, avec une augmentation de 82 % de filles parmi les adhérents du club.

Côté tennis, le Tennis club de Lyon 8 et l'association Sport dans la ville qui proposent un second créneau d'entraînement pour les filles de Mermoz le samedi matin.

Un travail important reste à réaliser sur la pratique sportive des femmes dans l'espace public, nous le mènerons avec Augustin PESCHE, adjoint au sport, en lien avec les associations partenaires. Le budget sensible au genre nous servira également de base avec des données objectives.

Dernier point sur les préventions des violences sexistes et sexuelles. La Ville est fortement engagée, concrètement, cela se traduit par le soutien aux associations qui œuvrent pour l'accompagnement des victimes, notamment je souhaite citer Le Mas qui héberge des femmes victimes de violences. La Ville de Lyon organise également des événements autour du 25 novembre et du 8 mars. Je vous invite tous et toutes

à participer à la nouvelle édition du Festival Brisons le silence contre les violences faites aux femmes. Il y aura notamment des formations contre le harcèlement de rue stand up. Pour information, les événements autour du 8 mars 2023 auront pour thématique l'égalité filles/garçons. Comme vous savez, c'est une thématique qui nous tient particulièrement à cœur, c'est un sujet qui est également travaillé via le projet éducatif lyonnais.

En conclusion, via cette délibération et toutes les initiatives précitées, nous montrons notre engagement fort pour une égalité réelle, pour un 8<sup>e</sup> arrondissement où les femmes occupent librement l'espace, pratiquent les activités qu'elles souhaitent, sont visibles et valorisées. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des questions ? Mme DURAND. Allez-y, je vous en prie.

**Mme DURAND.** - Ma collègue Sandrine RUNEL ayant dû s'absenter, j'ai le plaisir de vous lire la déclaration commune au groupe Socialistes, la Gauche Sociale et Écologique et au groupe Lyon en Commun.

Monsieur le Maire, chers collègues, lorsque l'on parle de violences faites aux femmes, de violences sexistes et sexuelles, ce dont nous parlons en réalité c'est de politique. En effet, mes chers collègues, les violences machistes, l'agression et le viol des femmes est un acte de domination, c'est l'assujettissement, la prise de contrôle, la réification de la femme. Ce que nous voyons aux États-Unis avec l'abolition du droit à l'avortement, ce n'est pas un simple recul des droits, c'est une volonté politique de contrôle du corps qui considère les femmes non pas comme des individus mais bien comme des objets sur lesquels exercer sa volonté. Il s'agit moins d'un combat pour les droits que d'une violence, une domination politique. Pour cette raison, la puissance publique a toute sa place dans la lutte contre ces violences, la Ville de Lyon y prend bien sûr sa part.

Le rapport en matière d'égalité femmes/hommes fait état des actions qui sont menées par la Ville, notamment en interne, pour garantir une égalité entre les genres. Pour ne citer que quelques exemples, je pense d'abord à la revalorisation des salaires des agents et notamment de celles, souvent en catégorie C, qui sont dans les filières les plus féminisées comme vous l'a souligné Aurélie. Ce sont ainsi plus de 7 M€ qui ont été investis pour les agents, dont 4,5 M€ pour les catégories C souvent occupées par les femmes. Toujours sur un plan financier, le lancement du budget sensible au genre doit nous permettre de mieux comprendre comment dépenser l'argent public et quelles mesures doivent être prises pour qu'il ne favorise pas un genre en particulier et permette de lutter contre les inégalités en la matière.

À la jonction de nos engagements pour l'égalité femmes/hommes et notre ambition pour l'éducation, il y a évidemment tout le travail déjà fait par la Ville dans les écoles. En ce sens, l'égalité filles/garçons tient une place importante dans le projet éducatif lyonnais, car cela s'apprend dès le plus jeune âge. C'est aussi dans cette dynamique que s'inscrit la végétalisation des cours des écoles, une démarche inclusive pour que chaque enfant puisse jouer et s'épanouir de la même manière dans un espace adapté et non genré.

Mais bien sûr, parmi les actions les plus importantes, il y a toutes celles qui concernent la prévention et la lutte contre les violences. À ce titre, la Ville de Lyon s'est fortement mobilisée en permettant l'accueil d'intervenants sociaux au sein des commissariats ou des permanences d'accueil, mais également au sein des mairies d'arrondissement. Enfin, les maisons de justice et du droit dont une dans notre arrondissement jouent un rôle majeur en assurant une présence judiciaire de proximité, notamment en termes d'accès au droit et d'aide aux victimes.

Mes chers collègues, c'est bien un problème global auquel nous avons à faire, car il concerne tous les acteurs et toutes les sphères de la société. Les violences machistes ne connaissent pas de frontières, elles ne se limitent ni à une tranche d'âge, ni à une catégorie socioprofessionnelle. Elles ne peuvent être combattues que grâce à l'implication de tous les acteurs de la société, les collectivités, bien sûr – la délibération proposée aujourd'hui en est un bon exemple – mais à bien des points de vue cela est insuffisant car la liberté, la protection et l'émancipation des femmes est un combat politique complexe. À ce titre, il est indispensable que soient mobilisés les acteurs de terrain parmi lesquels les associations.

La Ville de Lyon doit aller plus loin dans ce sens et se saisir des ressources, outils et connaissances à disposition dans ces structures. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Question ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Augustin PESCHE pour la délibération 4680 concernant les JO de Paris 2024.

**4680 – Lyon - Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions.**

**M. PESCHE.** - Merci, Monsieur le Maire, merci également à Mme MARAS pour votre intervention tout à l'heure, notamment sur l'engagement du milieu sportif de l'arrondissement dans cet enjeu de l'égalité hommes/femmes.

La présente délibération porte sur le soutien de la Ville de Lyon aux athlètes de haut niveau dans le cadre des JO de Paris 2024 et Milan 2026. Ce n'est pas la première fois que l'on prend ce type de délibération dans notre conseil d'arrondissement.

Je voudrais ici souligner, et rappeler surtout, que de nombreux athlètes vivent dans leur quotidien la précarité et que la préparation de ces événements sportifs demande d'importantes ressources en temps, mais également en argent pour être au plus haut niveau, pouvoir assurer les frais de déplacement et les frais de préparation. Ainsi, lors des JO de Rio en 2016, la moitié des athlètes français vivait sous le seuil de pauvreté et gagnait moins de 1 000 € par mois. C'est dire l'importance du soutien qu'apporte notre Ville à ces athlètes.

L'année passée, nous avons fait le choix d'ouvrir notre soutien à de jeunes espoirs. Cette année, nous progressons également puisque nous incluons dorénavant les guides d'athlètes déficients visuels. Vous avez dans la délibération la liste des 28 sportives et sportifs listés haut niveau par le ministère des Sports, parmi lesquels 7 athlètes handisport et deux guides d'athlètes déficients visuels qui seront, si le Conseil municipal vote également cette délibération, soutenus par la Ville de Lyon.

La Ville a souhaité notamment récompenser l'investissement et la qualité tant sportive qu'humaine de Farah CLERC et Juliette CINATO. C'est une véritable avancée pour le handisport lyonnais notamment, mais le handisport de haut niveau et l'égal accès, du coup, aux Jeux pour toutes et tous.

Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, nous avons à nouveau le plaisir de soutenir deux athlètes, Cyril TOMMASONNE qui est aujourd'hui dans la catégorie senior donc athlète de la Convention gymnique de Lyon. Il faudrait rappeler que Cyril a fini deuxième au cheval d'arçon en 2019 au championnat d'Europe, et a été également deuxième au championnat du monde en 2020. Nous soutenons également Jordan BROISIN du handisport lyonnais qui, lui, était présent par exemple à Pékin l'année dernière et a fini septième au slalom.

Chers collègues, je vous invite à apporter votre soutien à cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous repasse la parole concernant une subvention à L'ASVEL féminin.

**4799 – Attribution d'une subvention exceptionnelle de 60 000 € à la SAS Lyon ASVEL Féminin - Approbation d'une convention d'application.**

**M. PESCHE.** - L'ASVEL féminin évolue, vous le savez, en ligue féminine de basket. Je voudrais rappeler, quand même, les performances notamment de l'année dernière où le club a été finaliste du championnat de France.

En 2022, le club a perçu une subvention de fonctionnement de 221 000 € que nous avons approuvée ensemble. Pour la saison 2021-2022, la convention de mise à disposition du gymnase Mado

Bonnet entre la Ville de Lyon et l'ASVEL féminin prévoyait le versement d'une redevance annuelle par le club d'un montant de 73 000 €. Le montant de cette redevance avait été réévalué puisqu'il était initialement fixé à 13 000 €, mais on l'a recalculé pour pouvoir intégrer la base de la réalité des charges résultant de l'occupation de ce gymnase et notamment les frais de fonctionnement et les fluides.

Malgré le dynamisme de son actionnariat, le club a encore besoin de consolider son modèle économique. C'est pourquoi la Ville de Lyon souhaite accompagner le club afin de lui permettre de stabiliser sa situation financière qui demeure fragile.

Donc du coup, on vous propose ce soir de voter cette subvention exceptionnelle de 60 000 € à l'ASVEL féminin pour lui permettre de compenser cette hausse de la redevance liée à l'occupation du gymnase Mado Bonnet. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe au volet transition écologique, je passe la parole à Victoire GOUST pour l'approbation de l'offre de financement de l'ADEME.

**4626 – Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACTAIR « Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air » piloté par l'ADEME.**

**Mme GOUST.** - Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup>.

Je vous présente donc deux délibérations sur le sujet de la qualité de l'air. La première, la 4626, porte sur le sujet des perturbateurs endocriniens, les phtalates, en lien avec la qualité de l'air intérieur. Les phtalates sont problématiques puisqu'ils sont présents à l'état dissous mais libre dans les plastiques, notamment les plastiques utilisés dans les revêtements des sols et aussi les sols des lieux d'accueil de jeunes enfants, public malheureusement particulièrement vulnérable à ces substances.

Au niveau national, il y a une stratégie sur les perturbateurs endocriniens depuis 2014. Au niveau européen, il est prévu d'adopter une définition harmonisée de ces perturbateurs endocriniens ainsi qu'un principe d'interdiction mais en attendant, la Ville de Lyon applique le principe de précaution inscrit dans notre constitution. En octobre 2021, la Ville s'est engagée en signant la Charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens dont l'idée est d'informer et de sensibiliser la population, d'activer les leviers en sa possession.

Dans la délibération du jour, il y a un plan d'action de lutte contre les perturbateurs endocriniens en cours de construction et le projet expert relatif aux phtalates dans les EAJE est une des actions de ce plan. Ce projet se propose de documenter les expositions. Il va sélectionner trois établissements de petite enfance lyonnais qui sont représentatifs, qui répondent à des critères d'échantillonnage comme la période de construction ou le type de revêtement de sol.

Ce projet a pu bénéficier de l'appel à projets de l'ADEME, intitulé AACT-AIR. C'est un appel à projets qui existe déjà depuis 10 ans, mais c'est la première année qu'il est implémenté à Lyon. Un organisme, le MEDIECO, réalisera des mesures et l'ADEME va cofinancer une partie de cette étude. À l'issue de ça, l'amélioration des connaissances sur l'exposition, dans nos établissements, de jeunes enfants permettra de mettre en place des actions pour limiter ces polluants dans tous les établissements et pas seulement les trois concernés de la ville de Lyon.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions ? (*Non*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole pour la 4625, l'attribution de subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique.

#### **4625 – Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)**

**Mme GOUST.** - Mes chers collègues.

Cette fois-ci, la délibération porte sur la qualité de l'air extérieur.

La Ville de Lyon, vous le savez, agit déjà pour améliorer la qualité de l'air, via la ZFE notamment, pour réduire le nombre effrayant de décès liés à la pollution de l'air. Un autre aspect qui lie la santé humaine et la qualité de l'air est la question des allergènes, en l'occurrence dans cette délibération, il s'agit des pollens issus des végétaux. Il faut pouvoir les surveiller et surveiller les sources de ces pollens pour informer les habitants allergiques et aussi pour accompagner des actions futures de végétalisation. L'idée est de mieux adapter à la fois les espèces plantées et leur emplacement. On sait, c'est là le lien aussi avec la ZFE, que les allergènes voient leurs effets renforcés par la pollution de l'air et, en particulier, celle issue du trafic routier.

Dans cette délibération, on propose d'allouer une subvention de 4 000 € au RNSA qui mesure les pollens sur la ville. C'est une délibération récurrente, autrefois le montant était de 3 000 €, mais on a augmenté le montant pour soutenir le renouvellement des équipements de mesure pour des mesures plus qualitatives. Je vous propose donc d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Questions ? M. COHADE.

**M. COHADE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je profite de cette délibération pour parler de la concertation qui a eu lieu sur la place du Bachut. La place du Bachut, ce n'est pas nouveau, c'est l'un des emplacements de Lyon les plus pollués, avec la mise en place sur les voiries adjacentes de l'urbanisme tactique à l'issue du confinement.

A-t-on mesuré une évolution de ce niveau de pollution ? Dans quel sens ? Et surtout, est-ce que cette réflexion sur le niveau de pollution de ce secteur de notre arrondissement qu'est le Bachut, a été pris en compte dans le cadre de la concertation du réaménagement de la place ? Merci.

**M. LE MAIRE.** - Nous sommes d'accord sur le constat, le carrefour du Bachut est un endroit extrêmement pollué comme les environnements d'un certain nombre d'écoles dont nous avons choisi de fermer les rues, qui étaient des endroits extrêmement pollués : Charles Péguy, 49 µg par an d'émis par habitant. La norme européenne est à 40 µg, on est bien au-dessus sur le carrefour du Bachut. Bien entendu que l'une des raisons du réaménagement de cette place est justement d'apporter davantage de capteurs, en l'occurrence de cette pollution, sur cet environnement et de végétaliser très fortement. C'est un des objectifs recherchés. La première lutte contre la pollution, disons-le clairement, c'est la réduction du trafic automobile, d'où le développement des Voies Lyonnaises, d'où l'apaisement de la circulation, d'où le développement très fort de la pratique du vélo dans la ville, d'où les ZFE très clairement, tout un tas d'actions qui sont mises en place pour réduire la pollution liée à la circulation automobile. Il y a les deux éléments qui sont d'un côté la pollution, et de l'autre côté les émissions néfastes pour le climat.

**M. COHADE.** - Si vous pouviez nous faire passer les études qui ont été faites sur le niveau de pollution sur les cinq dernières années.

**M. LE MAIRE.** - Il n'y a pas d'études sur les cinq dernières années. Je sais que vous êtes assez calé sur la capacité à aller chercher les informations. En l'occurrence, Greenpeace, par exemple, fait ça très bien sur les cartes de pollution à l'intérieur des villes. On n'a pas commandé une étude spécifique, on est allés chercher des données qui existent. Je vous passerai les supports de la concertation bien volontiers.



Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous allons terminer, Mme PERRIN, par une délibération 4739 qui est liée à l'attribution de subventions aux associations de commerçants, comme quoi nous ne voulons pas leur mort.

**4739 – Fêtes de fin d'année - Illuminations 2022 : attributions de subventions d'un montant total de 161 486 € aux associations de commerçants - Approbation de conventions.**

**Mme PERRIN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération porte effectivement sur le budget alloué aux illuminations aux associations de commerçants de la ville. À noter que c'est une délibération récurrente que nous proposons tous les ans. L'année précédente, pour pallier, une fois encore, les problèmes suscités par le COVID auprès des commerçants, la Ville de Lyon avait choisi de prendre en charge 60 % des dépenses d'illuminations. La Ville de Lyon revient pour cette année sur le montant de 50 % alloué aux associations.

Pour les associations du 8<sup>e</sup> arrondissement, à savoir AVEC qui est l'association des commerçants de la route de Vienne, le budget proposé cette année pour les illuminations se porte à 1 012 € et pour l'UCAM à 11 639 €.

Si cette délibération rencontre votre agrément, je vous propose de voter favorablement. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci, Mme PERRIN. Questions ? (*Non*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec notre ordre du jour. Je vous donne donc rendez-vous le 29 novembre à 18 h 30 pour le prochain Conseil d'arrondissement. Je vous souhaite une bonne soirée. Merci.